



Bulletin Officiel

N°7626 Lundi 08 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

ACCORD POUR LA NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX DIRIGEANTS	3
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	4
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	10
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	14
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	18

AVIS DES SOCIETES

<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE	20
SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-	21
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS POST AGO</u>	
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »	22
TUNINVEST SICAR	24
<u>COMMUNIQUES DE PRESSE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER	26
SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON	27
<u>CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SICAV ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION</u>	
CAP OBLIGATAIRE SICAV	28
SICAV SECURITY	29

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- FCP BIAT EPARGNE ACTIONS
- FCP VALEURS MIXTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT »

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر الموافقة على تعيين السيّد محمد الفهري وأمين المغربي مسيرين لشركة الوساطة بالبورصة "الشركة التونسية للبورصة" بصفة عضوين بمجلس إدارة الشركة.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر إلى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة إلى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعاا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضاا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضع المالي والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

Siège social : Centre Urbain Nord – Rue Mahmoud Shili
International City Center (tour des bureaux) – 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de la «Société Immobilière Tuniso-Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le Jeudi 11 Juin 2026 à 9h00 du matin au siège de la maison de l'Entreprise « I.A.C.E » sis à Tunis - Avenue principale du Lac – Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- 2-** Lecture du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe durant l'exercice 2025,
- 3-** Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025,
- 4-** Approbation du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe et des états financiers individuels et consolidés clos le 31 Décembre 2025,
- 5-** Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- 6-** Affectation des résultats,
- 7-** Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025,
- 8-** Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs et aux membres du comité d'audit de l'exercice 2026,
- 9-** Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,
- 10-** Approbation de la désignation de deux Administrateurs Indépendants au conseil d'administration pour les exercices 2026-2027-2028,
- 11-** Délégations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu **le mardi 16 juin 2026 à 10h**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Rue du Lac Turkana, aux Berges du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la Société relatif à l'exercice social 2025 ;
3. Lecture et approbation du rapport d'activité consolidé relatif à l'exercice social 2025 ;
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice social 2025 et approbation des états financiers individuels ;
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice social 2025 et approbation des états financiers consolidés ;
6. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice social 2025 ;
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
8. Affectation des résultats de l'exercice social 2025 ;
9. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration ;
10. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
11. Nomination de nouveaux administrateurs ;
12. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes ;
13. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 – 2035 Tunis

La société d'Articles Hygiéniques SAH publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 09 Juin 2026.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de SAH et du Groupe SAH destinés à la présente Assemblée, approuve lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports, général et spécial, tels que présentés par les Commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et du rapport général relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 et les approuve sans aucune réserve.

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025 faisant apparaître un total bilan **804 395 974** dinars, un total capitaux propres avant résultat de **286 019 492** dinars, et un bénéfice net de **52 783 636** dinars,

- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025 du Groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **1 452 997 177** dinars, un total des capitaux propres part du Groupe de **379 362 503** dinars, et un bénéfice part du Groupe qui s'élève à **63 286 733** dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos au 31/12/2025 et après discussion et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2025 s'élevant à **52 783 636** dinars, comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2025	52 783 636 TND
Résultats reportés au 31 Décembre 2025	189 129 488 TND
Bénéfice distribuable	241 913 124 TND
Réserves légales (5%)	0
Premier Reliquat	241 913 124 TND
Dividendes à distribuer	33 606 392 TND
Résultats reportés	208 306 732 TND

L'Assemblée générale fixe ainsi le dividende à 0,400 TND par action.

Le paiement des dividendes se fera le2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2025 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif, et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion relative à l'exercice clos au 31/12/2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration un montant net de (.....) dinars par Administrateur, et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Comité Permanent d'Audit un montant net de (.....) dinars, et ce, à titre de rémunération pour l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs, ci-après cités, vient à échéance lors de la présente Assemblée :

Administrateurs
EKUIY Capital représentée par Mr Aymen BEN AYED
Mr Mohamed Amine BEN MALEK
Mr Slim OUALI administrateur indépendant

En conséquence elle désigne comme nouveaux Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028 :

-.....
-.....
-.....

Suite à cette désignation la composition du Conseil se présente comme suit :

- Mr Mounir EL JAIEZ, Président du Conseil,
- Mme Jalila MEZNI, Directeur Général,
- Société PGH représentée par Monsieur Mohamed Mahjoub LANGAR,
- Mr Ahmed BOUZGUENDA,
- Mr Haithem BEN MOALLEM,
- Mr Skander KAMMOUN,
- Mr Adel GHLILA,
- Mr Anis EL FEHEM administrateur indépendant,
- Mr Mohamed Nidhal MOSBAHI administrateur représentant des actionnaires minoritaires,
-
-
- administrateur indépendant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 11 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025, s'élevant à deux millions trois cent onze mille quatre cent quatre-vingt-six dinars (2.311.486 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2.311.486
Report à nouveau antérieur	4.311.470
Pour former un bénéfice distribuable	6.622.956
Dividendes (1,250 dinars/action)	1.207.500
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	5.415.456

(En dinars)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de vingt-deux mille (22.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Kamel SAIBI en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Brahim ANANE de son poste d'Administrateur. Elle décide de ne pas le remplacer et de ramener ainsi le nombre d'Administrateurs en fonction à neuf.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La société Tunisienne de Verrerie SOTUVER porte à la connaissance de ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 22 mai 2026 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 et a arrêté les états financiers individuels de l'année 2025 qui font ressortir :

- Des revenus de 115 141 593 DT en 2025 contre 100 836 224 DT à la clôture de l'exercice 2024 enregistrant ainsi une hausse de 14%.
- Un résultat net individuel de 24 741 704 DT contre un résultat net de 13 903 690 DT à la clôture de l'exercice 2024 soit une augmentation de 78%. Cette croissance s'explique principalement par le produit des dividendes versés par sa filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 16 juin 2026.
- Proposer la distribution d'un dividende de 250 millimes par action.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

**Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain
Megrine Riadh 2014, Tunisie**

La Société informe ses actionnaires et le public qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 août 2024, ayant approuvé le programme de rachat de ses propres actions en vue de leur annulation dans le cadre d'une opération de réduction de capital, le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 décembre 2025, a constaté la clôture dudit programme.

Dans le cadre de ce programme, la Société a procédé à l'acquisition d'un total de Cent Quatre-Vingt-Onze Mille Six Cent Quatre-Vingt-Une (191.681) actions, pour un montant global d'Un Million Trente et Un Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Six Dinars (1.031.486 TND), conformément aux autorisations et approbations de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2025 a décidé, à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, d'approuver l'annulation de l'intégralité des actions rachetées, soit 191.681 actions d'une valeur nominale de 1,09 TND chacune, avec une date d'effet fixée au 31 octobre 2025, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, le capital social de la Société a été réduit d'un montant de Deux Cent Huit Mille Neuf Cent Trente-Deux Dinars et Deux Cent Quatre-Vingt-Dix Millimes (208.932,29 TND), passant ainsi de Trente Millions Sept Cent Vingt Mille Six Cent Cinquante-Neuf Dinars et Cent Quatre-Vingt-Dix Millimes (30.720.659,190 TND) à Trente Millions Cinq Cent Onze Mille Sept Cent Vingt-Six Dinars et Neuf Cents Millimes (30.511.726,9 TND).

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SICAV ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

CAP OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 27 Novembre 2000
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SICAV

CAP OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant son procès-verbal enregistré le 11 Novembre 2025 à la Recette des Finances -Cité Mahrajène 1082 Tunis, son conseil d'administration, réuni le 29 Mai 2025, a décidé de nommer Monsieur Mehdi BACH HAMBA en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Karim ABDELKEFI et de nommer Madame SANA NOUIRA en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Raouf NEGRA.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION DE LA SICAV

CAP OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires le public que son Conseil d'Administration, réuni en date du 29 Mai 2025, a décidé de modifier la composition du comité de gestion de la SICAV. Le comité de gestion est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et prénom	Qualité
M. Mehdi BACH-HAMBA	Directeur Général de UNION CAPITAL
Mme Jihen Dabbebi	Responsable Gestion des OPCVM UNION CAPITAL
Mme Jihene Jarraya	Analyste financier UNION CAPITAL
M. Yassine ZAROUÏ	Responsable Desk Taux Salle des Marchés UBCI

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SICAV ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV SECURITY

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 04 Octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SICAV

SICAV SECURITY informe ses actionnaires et le public que suivant son procès-verbal enregistré le 12 Novembre 2025 à la Recette des Finances -Cité Mahrajène 1082 Tunis, son conseil d'administration, réuni le 29 Mai 2025, a décidé de nommer Monsieur Mehdi BACH HAMBA en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Karim ABDELKEFI et de nommer Madame HAJER GABSI en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Raouf NEGRA.

MODIFICATON DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION DE LA SICAV

SICAV SECURITY informe ses actionnaires le public que son Conseil d'Administration, réuni en date du 29 Mai 2025, a décidé de modifier la composition du comité de gestion de la SICAV.

Le comité de gestion est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et prénom	Qualité
M. Mehdi BACH-HAMBA	Directeur Général de UNION CAPITAL
Mme Jihen Dabbebi	Responsable Gestion des OPCVM UNION CAPITAL
Mme Jihene Jarraya	Analyste financier UNION CAPITAL
M. Yassine ZAROUÏ	Responsable Desk Taux Salle des Marchés UBCI

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Union Internationale de Banques « UIB »	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ International SICAR ➤ L'Internationale de Recouvrement de Créances ➤ UIB FINANCE ➤ Société Monétique Tunisie : ➤ Société Interbancaire de Télé compensation « SIBTEL » ➤ Inter Bank Services « IBS » ➤ Académie des Banques Et Finances « ABF » ➤ UIB Assurances ➤ SOTUGAR ➤ SOTULUB
Mme Moufida HAMZA	Responsable du Pôle Finance à l'UIB	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Internationale de Recouvrement de Créances ➤ International SICAR ➤ UIB Finance
Mme Leila HAMROUNI	Chef de la Direction de Conformité à l'UIB	Néant
M.Walid LAKHDHARI	Directeur du Développement commercial Pôle Banque de Détail UIB	Néant
Mme Salma BOUAZIZ	Directeur Financier de la Société Immobilière ZEMNI	Membre du Conseil d'Administration de la société CIL
Societe Les Grands Moulins De Nabeul	Meunerie	Membre du Conseil d'Administration de la société Néapolis Immobilière

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	134,959
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	189,760
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	155,456
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	170,532
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	159,908
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	167,787
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	151,950
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	62,915
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	46,294
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		153,423	157,518
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	137,636
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	137,838
13 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		115,794	119,301
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	110,117
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		108,373	111,195
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25		101,925	104,141
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		23,481	24,038
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	167,518
19 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	158,459
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	15,183
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	233,105
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	130,123
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		132,985	136,430
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	19,099
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	117,630
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,607
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	89,554
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	190,862
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	153,879
30 AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	143,175
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	253,885
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	857,537
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	284,768
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	156,348
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	209,675
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	261,541
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	241,390
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	44,775
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	127,286
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,608
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,907
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	138,271
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 432,126
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	446,382
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	5,235
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	4,360
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	62,539
48 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,620
49 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,875
50 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	2,084
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	25,746
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	21,249
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	26,803
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	7 461,700
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	164,396
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26			100,633
SICAV ACTIONS					
57 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	161,142
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	2,476

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,397	112,440
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,385	99,428
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,084	106,084
62 ATTUARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTUARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,915	103,958
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,269	110,320
64 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,695	104,744
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,993	102,047
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,679	106,721
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,785	105,836
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,383	104,426
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,538	104,587
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/26	6,929	106,787	102,739	102,787
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,922	107,966
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,802	102,852
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,038	109,047
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,248	107,291
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,935	101,983
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,248	113,296
77 FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,830	106,882
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,445	109,497
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,699	105,755
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 037,744	1 038,291
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 560,082	10 565,933
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,485	105,548
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	114,930	114,981
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	106,862	107,086
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,388	104,597
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,930	98,609
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,189	191,562
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,461	19,473
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	451,454	452,566
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3356,177	3 355,617
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,783	76,756
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,400	57,323
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,747	115,785
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,243	29,248
95 ATTUARI FCP CEA	ATTUARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	29,099	29,020
96 ATTUARI FCP DYNAMIQUE	ATTUARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,131	23,074
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,444	127,980
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	132,667	132,517
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	132,463	132,296
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,331	118,420
101 UB CI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,117	150,308
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,833	18,878
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	153,597	153,182
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,767	126,831
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	156,646	158,129
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	233,207	238,003
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	234,279	247,463
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	273,117	276,267
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	237,367	240,473
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	230,822	232,350
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	45,467	46,725
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14837,993	15 231,463
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	160,449	164,796
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7799,787	7 924,562
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,119	16,404
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	223,333	233,210
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17848,959	18 045,741
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15768,069	15 967,735
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13209,308	13 567,024
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14750,580	15 172,004
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13419,755	13 751,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,698	18,901
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	152,975	156,545
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	188,037	192,311
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	151,823	158,964
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	166,907	167,594
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 628,224	1 685,654

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantouï 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takafal -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Ahmed Sahnoun (les commissaires aux comptes associés MTBF) et Mr Mahmoud Zahaf (Cabinet Zahaf et associés).

BILAN
(Exprimé en DT)

		31-déc	
Actifs	Notes	2025	2024
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		83 962 664	83 793 571
- amortissements immobilisations incorporelles		(56 189 255)	(49 216 111)
Immobilisations incorporelles nettes	4	27 773 409	34 577 460
Immobilisations corporelles		323 215 803	313 413 205
- amortissements immobilisations corporelles		(250 967 920)	(238 279 980)
Immobilisations corporelles nettes	4	72 247 883	75 133 225
Immobilisations financières		320 358 935	320 285 666
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(9 309 065)	(9 309 065)
Immobilisations financières nettes	5	311 049 870	310 976 601
Total des actifs immobilisés		411 071 162	420 687 285
Autres actifs non courants	6	-	42 906
Total des actifs non courants		411 071 162	420 730 191
Actifs courants			
Stocks		124 091 801	109 500 504
-Provision pour dépréciation des stocks		(5 337 000)	(4 385 997)
Stocks nets	7	118 754 801	105 114 507
Clients et comptes rattachés		35 895 477	31 726 209
-Provision pour créances douteuses		(10 380 841)	(9 538 625)
Clients et comptes rattachés nets	8	25 514 636	22 187 584
Autres actifs courants		170 748 669	184 030 676
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(30 510 421)	(28 335 712)
Autres actifs courants nets	9	140 238 248	155 694 964
Placements et autres actifs financiers	10	3 582 502	4 089 475
Liquidités et équivalents de liquidités	11	10 993 927	8 114 502
Total des actifs courants		299 084 114	295 201 033
Total des actifs		710 155 276	715 931 224

BILAN
(Exprimé en DT)

31-déc

Capitaux propres et passifs	Notes	2025	2024
Capitaux propres			
Capital social		15 777 070	15 777 070
Réserves		92 933 244	92 933 244
Autres capitaux propres		3 629 991	3 502 310
Actions propres		(127 227)	(439 936)
Autres compléments d'apport		645 024	645 024
Résultats reportés		(30 145 719)	(26 403 011)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 712 383	86 014 701
Résultat de l'exercice		5 269 657	(3 742 708)
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	87 982 040	82 271 993
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	26 205 778	46 174 003
Provisions pour risques et charges	14	15 654 114	14 056 803
Dépôts et cautionnements reçus		285 359	285 359
Total des passifs non courants		42 145 251	60 516 165
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	423 270 925	372 010 800
Autres passifs courants	16	55 227 702	72 481 155
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	101 529 358	128 651 112
Total des passifs courants		580 027 985	573 143 066
Total des passifs		622 173 236	633 659 232
Total des capitaux propres et des passifs		710 155 276	715 931 224

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		1 161 084 983	1 041 473 010
Autres produits d'exploitation		38 063 275	38 005 729
Total des produits d'exploitation	17	1 199 148 258	1 079 478 739
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	975 692 399	880 821 195
Charges de personnel	19	93 917 031	84 216 363
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	30 870 508	24 889 355
Autres charges d'exploitation	21	83 470 739	79 388 168
Total des charges d'exploitation		1 183 950 677	1 069 315 081
Résultat d'exploitation		15 197 581	10 163 658
Charges financières nettes	22	(5 100 645)	(14 438 010)
Produits des placements	23	255 600	3 057 636
Autres gains ordinaires	24	742 785	1 096 547
Autres pertes ordinaires	25	(738 779)	(1 371 390)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 356 542	(1 491 560)
Impôt sur les sociétés	26	5 086 885	2 251 149
Résultat des activités ordinaires après impôt		5 269 657	(3 742 708)
Résultat net de l'exercice		5 269 657	(3 742 708)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2025	2024 ^(*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		5 269 657	(3 742 708)
Ajustements pour :			
* Dotations aux amortissements et aux provisions		30 827 602	27 717 453
* Reprises sur provisions		-	(2 871 006)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(290 333)	(131 306)
* Charges d'intérêt	22	5 100 645	14 438 010
* Moins-value sur rachat d'actions propres		312 709	-
Variation des :			
- Stocks	7	(14 591 297)	(10 761 272)
- Créances	8	(4 169 268)	(655 232)
- Autres actifs	9	13 658 175	(100 434 694)
- Fournisseurs et autres passifs courants		33 861 100	85 404 836
- Placements et autres actifs financiers courants ^(*)		506 973	79 179 127
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		70 485 963	88 143 208
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 902 336)	(19 057 733)
Charges à répartir		42 906	42 908
Autres cautionnements reçus		78 183	106 687
Prêts aux personnels		(150 462)	262 074
Décassements pour titres de participations		(990)	(1 490)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		389 102	169 911
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(15 543 597)	(18 477 643)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur fonds social		127 681	33 384
Décassements sur remboursements d'emprunts		(42 053 043)	(51 455 779)
Décassements des intérêts sur emprunts		(6 263 638)	(15 080 533)
Variation des cautionnements reçus		-	(100 874)
Variation des concours bancaires courant		1 972 239	(1 786 841)
Encaissements provenant des emprunts		4 000 000	5 300 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(42 216 761)	(63 090 643)
Variation de trésorerie		12 725 606	6 574 922
Trésorerie au début de l'exercice		(57 429 436)	(64 004 358)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(44 703 830)	(57 429 436)

(*) : Colonne comparative retraitée pour des besoins de comparabilité (Cf 3.12)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général ("SMG" ou "Société") est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12 juillet 2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises. A fin 2025, son réseau comptait 104 points de vente.

Le 17 mars 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la société en le ramenant à 15 777 070DT par l'émission de 4 295 820 actions à 10DT l'action soit 1DT de nominal et 9DT prime d'émission. Au 31 décembre 2025, le capital de la SMG s'élève à 15 777 070 DT.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

L'état de résultat est présenté selon le modèles autorisé.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2025 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont présentés en dinar tunisien, qui constitue la monnaie de présentation de la Société. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées initialement au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dinars tunisiens sur la base des taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	100%
- Matériels informatique	33%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%
- Installation	10%

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa sortie.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif, correspondant à la différence entre le produit net de cession éventuel et la valeur comptable nette de l'actif, est comptabilisé en résultat au titre de l'exercice au cours duquel la décomptabilisation intervient.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- Une provision dans les autres cas.

3.3 Titre de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage, déterminée notamment sur la base de la situation nette et des perspectives de rentabilité de l'entité émettrice. Pour certaines participations, cette valeur est ajustée afin de tenir compte de la juste valeur de certains actifs sous-jacents, notamment les actifs immobiliers. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût d'acquisition. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat.

3.4 Test de dépréciation des points de vente

Afin d'assurer une valorisation appropriée des unités, la société a mis en place un dispositif cyclique de tests d'évaluation des points de vente, permettant de refléter de manière fidèle la valeur des unités génératrices de trésorerie. L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

Ces tests reposent notamment sur l'analyse de la rentabilité de chaque point de vente au cours des trois derniers exercices, ainsi que sur l'évolution de son chiffre d'affaires, et sont appliqués à partir de la sixième année d'activité. L'appréciation d'une éventuelle dépréciation tient également compte du jugement du management, fondé sur sa connaissance de l'activité, des performances opérationnelles et des perspectives futures.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Stocks

À la clôture de chaque exercice, la société procède à la valorisation de ses stocks en appliquant la méthode du dernier prix d'achat, réputée refléter de manière appropriée le coût des marchandises détenues compte tenu de la rotation des produits et des pratiques du secteur du commerce de détail.

La comptabilisation des stocks est effectuée selon la méthode de l'inventaire intermittent, impliquant la constatation des variations de stocks sur la base d'inventaires physiques réalisés à la date de clôture, permettant ainsi de déterminer le stock final et le coût des marchandises vendues.

La provision pour dépréciation des stocks est déterminée en tenant compte principalement de l'ancienneté des articles, appréciée par référence à leur date d'entrée en stock et à leur rotation. Cette analyse vise à identifier les articles présentant un risque d'obsolescence, de non-vente ou de perte de valeur.

3.7 Reconnaissance de revenu

Les revenus de la Société proviennent principalement des ventes de marchandises réalisées dans le cadre de son activité de commerce de détail.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne relative aux revenus, les ventes de marchandises sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens est intervenu.
- Le montant des revenus peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par la société.

Dans le cadre de l'activité « Retail », le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires correspond à la réalisation de la vente, matérialisée par le passage en caisse et la remise de la marchandise au client, cette date coïncidant avec le transfert des risques et avantages.

Les ventes sont comptabilisées hors taxes sur le chiffre d'affaires (notamment la TVA), remises, rabais et ristournes, lesquels sont déduits du montant du chiffre d'affaires lorsqu'ils sont accordés.

Le chiffre d'affaires est enregistré sur la base des prix de vente facturés, incluant, le cas échéant, les ventes réglées comptant ou à crédit, dès lors que le recouvrement est jugé probable.

3.8 Créances douteuses

Les créances dont le recouvrement s'avère incertain sont classées sous la rubrique « Clients douteux ou litigieux ». Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de chaque exercice afin de couvrir le risque de non-recouvrement de ces créances.

La politique de provisionnement retenue par la société consiste à provisionner intégralement les créances présentant un risque avéré, notamment en cas de retour impayé de deux échéances consécutives

3.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque la Société s'attend à obtenir le remboursement, total ou partiel, d'une provision, notamment au titre d'un contrat d'assurance, ce remboursement est comptabilisé en tant qu'actif distinct, uniquement lorsqu'il est jugé quasi certain.

La charge liée à une provision est présentée au compte de résultat pour son montant net de tout remboursement attendu.

3.10 Provision pour congés à payer

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "Dettes provisionnées pour congés à payer".

3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités détenues en banque ainsi que les fonds en caisse.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux éléments définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.12 Etats de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie au 31/12/2024 a été établi selon la méthode indirecte basée sur les variations bilancielle.

En 2025, des retraitements ont été apportés aux données comparatives de 2024 pour les rubriques :

- Dotations aux Amortissements et aux provisions
- Reprises sur provisions
- Plus ou moins values de cession des immobilisations
- Charges d'intérêt
- Moins-value sur rachat d'actions propres
- Variation des : - stocks créances autres actifs fournisseurs et autres passifs courants
- Placements et autres actifs financiers courants

Afin de tenir compte de la valeur réelle des flux provenant de l'exploitation permettant ainsi une meilleure fiabilité et comparabilité des informations présentées.

Notes sur les comptes de bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements et provision						Valeurs comptables nettes		
	Au 31/12/2024	Acquisition	Rebut	Cession	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Dotation aux amortissements	Dotation aux provision	Rebut	Cession	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Logiciels de gestion	34 259 194	169 093	-	-	34 428 287	29 617 796	2 339 540	-	-	-	31 957 336	2 470 951	4 641 398
Fonds de commerce	49 534 377	-	-	-	49 534 377	19 598 315	2 476 076	2 157 528	-	-	24 231 919	25 302 458	29 936 062
Total des immobilisations incorporelles	83 793 571	169 093	-	-	83 962 664	49 216 111	4 815 616	2 157 528	-	-	56 189 255	27 773 409	34 577 460
Terrains Nus	5 579 788	-	-	-	5 579 788	139 526	-	-	-	-	139 526	5 440 262	5 440 262
Bâtiments	31 290 261	2 030 966	-	-	33 321 227	22 719 568	1 230 196	-	-	-	23 949 764	9 371 463	8 570 693
Installations générales, agencement et aménagement de construction	32 040 363	414 867	-	-	32 455 229	27 128 933	1 013 364	-	-	-	28 142 297	4 312 932	4 911 430
Matériels industriel	73 602 542	4 820 711	(352 462)	(2 043 486)	76 027 305	57 529 619	4 208 141	-	(352 462)	(2 014 599)	59 370 699	16 656 606	16 072 923
Matériels et outillages	2 165 167	140 956	-	(464 745)	1 841 378	2 069 930	136 879	-	-	(464 745)	1 742 064	99 314	95 237
Matériels de transport de Biens	127 860	1 055 273	-	-	1 183 133	127 860	52 764	-	-	-	180 624	1 002 509	-
Matériels de transport de Pers.	7 261 451	1 030 783	-	(665 757)	7 626 477	4 484 345	1 087 678	-	-	(595 875)	4 976 148	2 650 329	2 777 106
Installations générales, agencement, divers identifiables	58 609 742	2 043 045	(111 839)	(820 423)	59 720 525	47 255 123	3 117 264	-	(111 839)	(820 423)	49 440 125	10 280 400	11 354 619
Installations générales, agencement divers non identifiables	84 896 262	3 544 157	(1 304 626)	-	87 135 793	61 480 576	5 426 752	1 085 354	(1 304 626)	-	66 688 056	20 447 737	23 415 686
Equipements de bureau (mobilier)	2 424 837	153 243	-	(165 529)	2 412 551	2 194 639	115 515	-	-	(165 529)	2 144 625	267 926	230 198
Equipements de bureau (matériel)	46 053	-	-	(1 778)	44 275	46 041	12	-	-	(1 778)	44 275	-	12
Equipements informatique	15 353 313	497 864	-	-	15 851 177	13 103 821	1 045 896	-	-	-	14 149 717	1 701 460	2 249 492
Installations générales en cours	15 567	1 378	-	-	16 945	-	-	-	-	-	-	16 945	15 567
Total des immobilisations corporelles	313 413 205	15 733 242	(1 768 927)	(4 161 718)	323 215 803	238 279 980	17 434 461	1 085 354	(1 768 927)	(4 062 949)	250 967 920	72 247 883	75 133 225
Total des immobilisations	397 206 776	15 902 335	(1 768 927)	(4 161 718)	407 178 467	287 496 091	22 250 077	3 242 882	(1 768 927)	(4 062 949)	307 157 175	100 021 292	109 710 684

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 311 049 870 DT au 31/12/2025 contre un solde de 310 976 601 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Titres de participation (a)	311 499 905	311 498 915	990
Prêt obligataire auprès de l'Etat	500 000	500 000	-
Prêts aux personnels	1 364 501	1 214 040	150 461
Dépôts et cautionnements	6 994 529	7 072 712	(78 183)
Total immobilisations financières brutes	320 358 935	320 285 666	73 269
Provision pour dépréciation des titres de participation	(8 918 935)	(8 918 935)	-
Provision pour dépréciation des prêts personnel et des cautions	(390 130)	(390 130)	-
Total immobilisations financières nettes	311 049 870	310 976 601	73 269

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2025, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025
Sté L'IMG	173 365 000	-	173 365 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
LMG	1 029 999	-	1 029 999
FOUNA	7 591 600	7 591 600	-
NEXUS	1 077 335	1 077 335	-
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990
SODAD	1	-	1
CLOUD MASTER	303 960	-	303 960
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Porte de France Immobilière	39 043 420	-	39 043 420
Wise vision	490	-	490
Total	311 499 905	8 918 935	302 580 970

Les immobilisations financières sont évaluées initialement au coût d'acquisition. A la clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Le détail des titres de participation dans les sociétés du groupe se présente comme suit :

Participations de SMG dans les filiales	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025	Pourcentage de détention
Sté L'IMG	173 365 000	-	173 365 000	100,00%
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163	99,94%
BHM	82 981 146	-	82 981 146	99,99%
LMG	1 029 999	-	1 029 999	19,95%
FOUNA	7 591 600	7 591 600	-	100,00%
NEXUS	1 077 335	1 077 335	-	100,00%
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990	99,99%
CLOUD MASTER	303 960	-	303 960	99,90%
FORMA PRO	34 800	-	34 800	34,80%
Porte de France Immobilière	39 043 420	-	39 043 420	100,00%
Wise vision	490	-	490	32,66%
Total	311 227 903	8 668 935	302 558 968	

Le détail des titres de participation dans les sociétés autres que le groupe se présente comme suit :

Les autres	Solde au 31/12/2025	Provision	VCN 31/12/2025
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
Total	272 002	250 000	22 002

Ces sociétés ne sont pas significatives, et la société Magasin Général n'exerce aucun contrôle ou influence sur ces sociétés. Par ailleurs, l'information sur les pourcentages de détention n'est pas disponible.

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets sont totalement résorbés au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	VCN au 31/12/2024	Résorption 2025	VCN au 31/12/2025
Charges à répartir	42 906	(42 906)	-
Total	42 906	(42 906)	-

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 118 754 801 DT au 31/12/2025 contre un solde de 105 114 507 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	124 043 186	108 177 536	15 865 650
Stocks de marchandises chez des tiers	48 615	1 322 968	(1 274 353)
Total bruts	124 091 801	109 500 504	14 591 297
Provision des stocks	(5 337 000)	(4 385 997)	(951 003)
Total net	118 754 801	105 114 507	13 640 294

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 514 636 DT au 31/12/2025 contre un solde de 22 187 584 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients effets à recevoir	1 328 482	710 014	618 468
Clients sociétés et associations	23 818 165	21 375 804	2 442 361
Clients douteux ou litigieux	10 380 841	9 538 625	842 216
Clients factures à établir	367 989	101 766	266 223
Total brut	35 895 477	31 726 209	4 169 268
Provision des clients	(10 380 841)	(9 538 625)	(842 216)
Total net	25 514 636	22 187 584	3 327 052

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 140 238 248 DT au 31/12/2025 contre un solde de 155 694 964 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs débiteurs	2 993 653	17 255 832	(14 262 179)
Prêts et avances aux personnels	741 224	722 162	19 062
Report d'impôt sur les sociétés	24 890 752	32 247 410	(7 356 658)
Sociétés du groupe	104 988 295	93 010 160	11 978 135
Débiteurs divers	26 185 070	26 369 752	(184 682)
Produits à recevoir	4 959 794	8 630 715	(3 670 921)
Comptes d'attentes à régulariser	117 476	115 119	2 357
Charges constatées d'avance	5 872 405	5 679 526	192 879
Total brut	170 748 669	184 030 676	(13 282 007)
Provision des autres actifs courants	(30 510 421)	(28 335 712)	(2 174 709)
Total net	140 238 248	155 694 964	(15 456 716)

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 3 582 502 DT au 31/12/2025 contre un solde de 4 089 475 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 337 687	1 494 660	(156 973)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de trésorerie	2 050 000	2 400 000	(350 000)
Autres actifs financiers	168 293	168 293	-
Total des placements et autres actifs financiers	3 582 502	4 089 475	(506 973)

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 10 993 927 DT au 31/12/2025 contre un solde de 8 114 502 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	6 510 083	2 905 730	3 604 353
Banques créditrices	3 692 523	4 427 296	(734 773)
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	787 289	777 444	9 845
Total liquidités et équivalents de liquidités	10 993 927	8 114 502	2 879 425

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 101 529 358 DT au 31/12/2025 contre un solde 128 651 112DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Banques débitrices	55 697 757	65 543 938	(9 846 181)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	26 619 926	44 704 744	(18 084 818)
Billets de trésorerie reçus	2 850 000	5 250 000	(2 400 000)
Intérêt courus	1 440 165	2 603 159	(1 162 994)
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	14 921 510	10 549 270	4 372 240
Total concours bancaires et autres passifs financiers	101 529 358	128 651 112	(27 121 754)

La trésorerie au 31 décembre 2025 s'élève à (44 703 830) DT contre (57 429 436) DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	6 510 083	2 905 730	3 604 353
Banques créditrices	3 692 523	4 427 296	(734 773)
CCP	4 032	4 032	-
Caisses	787 289	777 444	9 845
Banques débitrices	(55 697 757)	(65 543 938)	9 846 181
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(44 703 830)	(57 429 436)	12 725 606

Taux d'endettement :

Le taux d'endettement supérieur à 1 observé au niveau de la SMG s'explique principalement par les spécificités du secteur de la grande distribution, caractérisé par un besoin important en financement du cycle d'exploitation à travers le recours à des crédits à court terme.

Le taux d'endettement en 2025 a enregistré une amélioration par rapport à 2024, reflétant une meilleure maîtrise du niveau d'endettement et un renforcement progressif de l'équilibre financier.

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 82 271 993 DT au 31/12/2024 à 87 982 040 DT au 31/12/2025. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 551 463	1 917 463	(439 936)	645 024	7 606 312	(34 009 323)	85 981 317
- Intérêts sur fonds social	-	-	-	-	33 384	-	-	-	-	-	33 384
- Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 009 323)	34 009 323	-
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 742 708)	(3 742 708)
Capitaux propres au 31/12/2024	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 584 847	1 917 463	(439 936)	645 024	(26 403 011)	(3 742 708)	82 271 993
- Intérêts sur fonds social	-	-	-	-	127 681	-	-	-	-	-	127 681
- Actions propres	-	-	-	-	-	-	312 709	-	-	-	312 709
- Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 742 708)	3 742 708	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 269 657	5 269 657
Capitaux propres au 31/12/2025	15 777 070	1 148 125	74 381 130	17 403 989	1 712 528	1 917 463	(127 227)	645 024	(30 145 719)	5 269 657	87 982 040

A- Fonds social

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2025	2024
1. Solde au 1^{er} janvier		
-Prêts au personnel	3 502 310	3 468 926
Total	3 502 310	3 468 926
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	127 681	33 384
3. Solde au 31 Décembre		
-Prêts au personnel	3 629 991	3 502 310
Total	3 629 991	3 502 310
Réserves pour fonds social	1 712 528	1 584 847
Intérêts sur fonds social	1 917 463	1 917 463
Total	3 629 991	3 502 310

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2025 est de 13 227 actions valorisées à 127 227 DT.

Au 31 décembre 2025, la société SMG détient 13 227 actions propres, un nombre identique à celui constaté au 31 décembre 2024.

L'évaluation à la juste valeur (valeur du marché) effectuée à cette date a conduit à une réduction de leur valeur comptable, passant de 439 936 DT au 31 décembre 2024 à 127 227 DT au 31 décembre 2025.

Afin de se conformer aux normes comptables tunisiennes, le traitement comptable constaté pour les actions propres relatif à la réévaluation des actions propres à la valeur de marché au cours de l'exercice du 31/12/2025 de la SMG fera l'objet d'une annulation dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026.

Désignation	NB d'action	Pourcentage des actions propres
Nombre d'action propre	13 227	0,08%
Nombre d'action globale	15 777 070	

Désignation	NB d'action	Pourcentage des actions propres
Nombre d'action propre	13 227	0,08391%
Nombre d'action en circulation	15 763 843	

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2025 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0,334 DT calculé comme suit :

Résultat par action 2024 :	-3 742 708	
	15 763 843	-0,237
Résultat par action 2025 :	5 269 657	
	15 763 843	0,334

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts à long terme s'élèvent à 26 205 778 DT au 31/12/2025 contre un solde de 46 174 003 DT au 31/12/2024 et se présentent comme suit :

Emprunt	Emprunt non courant au 31/12/24	Échéance à moins d'un an au 31/12/24	Emprunts 2025	Paiement 2025	Échéance à moins d'un an au 31/12/25	Emprunt non courant au 31/12/24
Emprunts bancaires	46 174 003	44 704 744	4 000 000	42 053 043	26 619 926	26 205 778
Total des emprunts	46 174 003	44 704 744	4 000 000	42 053 043	26 619 926	26 205 778

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15 654 114 DT au 31/12/2025 contre un solde de 14 056 803 DT au 31/12/2024, soit une hausse de 1 597 311 DT, qui se détaille comme suit :

Nature	Solde au 31/12/2025
Affaire client	50 162
Litiges Fournisseur	1 043 417
Loyer	1 746 632
Ministère de commerce	5 000
Prud'homme	1 229 536
Risque d'affaire	11 440 658
Affaire UIB	138 709
Total général	15 654 114

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 423 270 925 DT au 31/12/2025 contre un solde de 372 010 800 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	103 737 102	116 831 124	(13 094 022)
Fournisseurs effets à payer	304 599 922	242 668 644	61 931 278
Factures non parvenues	14 933 901	12 511 031	2 422 870
Total des fournisseurs	423 270 925	372 010 800	51 260 126

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 55 227 702 DT au 31/12/2025 contre 72 481 155 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Clients avances sur achats	1 293 896	1 305 097	(11 201)
Rémunérations dues	243 784	238 165	5 619
Personnels cession sur salaire	21 063	25 193	(4 130)
Dettes liées au personnel	12 334 868	8 494 334	3 840 534
TVA et Autres impôts et taxes	13 252 073	27 923 124	(14 671 051)
CNSS	6 457 947	5 553 628	904 319
Autres créditeurs divers	5 785 856	15 210 675	(9 424 819)
Charges à payer	13 976 894	11 984 286	1 992 608
Produits constatés d'avance	1 861 321	1 746 652	114 669
Total des autres passifs courants	55 227 702	72 481 155	(17 253 452)

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 199 148 258 DT contre 1 079 478 739 DT en 2024, soit une augmentation de 119 669 519 DT qui se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Vente de marchandises	1 161 084 983	1 041 473 010	119 611 973
Autres produits d'exploitation	38 063 275	38 005 729	57 546
Total des produits d'exploitation	1 199 148 258	1 079 478 739	119 669 519

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2025 s'élèvent à 975 692 399 DT contre 880 821 195 DT en 2024, soit une hausse de 94 871 204 DT.

Note 19 : Charges du personnel

19-1 Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2025 s'élèvent à 93 917 031 DT contre 84 216 363 DT en 2024, soit une hausse de 9 700 668 DT qui se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Salaires et compléments de salaire	91 355 887	81 529 797	9 826 090
Autres charges sociales	2 561 144	2 686 566	(125 422)
Total des charges du personnel	93 917 031	84 216 363	9 700 668

19-2 Indemnité de départ à la retraite

La société Magasin Général a souscrit auprès de l'assurance LOYDD un contrat d'indemnités de départ à la retraite qui assure la prise en charge, par l'assurance, des indemnités de départ à la retraite dues par l'employeur à ses salariés lorsqu'ils quittent l'entreprise.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2025-9 du 21/05/2025 portant interdiction de la sous-traitance, l'effectif de SMG a connu une augmentation. La révision du contrat y afférent a conduit à la constatation d'un complément de 100 mille dinars au 31/12/2025.

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2025 s'élèvent à 30 870 508 DT contre 24 889 355 DT en 2024, soit une hausse de 5 981 153 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Dotation aux amortissements	25 492 959	24 018 399	1 474 560
Dotation / Reprise aux provisions pour risques et charges	1 366 715	(2 871 006)	4 237 721
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	2 174 709	2 965 756	(791 047)
Dotation aux provisions des stocks	951 003	33 898	917 105
Résorption des charges à répartir	42 906	42 908	(2)
Provision pour dépréciation des comptes clients	842 216	699 399	142 817
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	30 870 508	24 889 355	5 981 153

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 83 470 739 DT contre 79 388 168 DT en 2024, soit une hausse de 4 082 571 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	15 840 616	14 485 250	1 355 366
Loyers du siège et autres locaux	17 025 442	17 026 899	(1 457)
Transport sur achats	12 402 262	10 849 761	1 552 501
Publicités, publications et relations publiques	7 366 929	6 888 322	478 607
Personnels extérieurs à l'entreprise	5 036 526	8 779 815	(3 743 289)
Entretien et réparations	8 649 984	7 569 865	1 080 119
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 954 662	2 655 482	3 299 180
Rémunérations d'intermédiaires	1 552 764	1 588 768	(36 004)
Transport du personnel	1 372 487	1 238 147	134 340
Déplacements missions et réceptions	1 219 941	1 185 917	34 024
Frais postaux et télécommunications	1 439 003	1 258 827	180 176
Primes d'assurance	3 268 760	3 556 517	(287 757)
Services bancaires et assimilés	2 006 083	1 840 661	165 422
Charges diverses ordinaires	335 280	463 936	(128 656)
Total des autres charges d'exploitation	83 470 739	79 388 168	4 082 571

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 100 645 DT contre 14 438 010 DT en 2024, soit une baisse de 9 337 365 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Charges d'intérêts	18 244 476	24 988 196	(6 743 720)
Pertes de change	11 555	(45 984)	57 539
Plus ou moins-value sur action cotées	312 709	-	312 709
Total des charges financières	18 568 740	24 942 212	(6 373 472)
Revenu des autres créances	2 429 703	2 579 681	(149 978)
Intérêts des comptes créditeurs	11 038 392	7 924 520	3 113 872
Total des produits financiers	13 468 095	10 504 202	2 963 893
Total des charges financières nettes	5 100 645	14 438 010	(9 337 365)

Les charges financières au 31/12/2025 ont enregistré une baisse significative par rapport au 31/12/2024, passant de 14 MD à 5 MD. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Non-obtention de nouveaux crédits : une baisse des intérêts sur emprunts estimée à environ 4 MD.
- Impact de l'augmentation de capital réalisée en 2023 : amélioration de la situation de trésorerie ayant entraîné une diminution de près de 3 MD des intérêts liés aux comptes courants et aux dépôts.
- Les intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales, avec un impact supérieur à 3 MD.

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2025 s'élèvent à 255 600 DT contre 3 057 636 DT en 2024, soit une baisse de 2 802 036 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Produits des placements	255 600	3 004 696	(2 749 096)
Dividendes	-	52 940	(52 940)
Total des produits des placements	255 600	3 057 636	(2 802 036)

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 742 785 DT contre 1 096 547 DT en 2024, soit une baisse de 353 762 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	301 504	159 911	141 593
Autres gains non récurrents	800 417	1 148 835	(348 418)
Gains nets sur tickets repas	(359 136)	(212 199)	(146 937)
Total des autres gains ordinaires	742 785	1 096 547	(353 762)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2025 s'élèvent à 738 779 DT contre 1 371 390 DT en 2024, soit une baisse de 632 611 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Moins-values sur cession d'immobilisations	11 171	28 605	(17 434)
Pertes non récurrentes	727 608	1 342 785	(615 177)
Total des autres pertes ordinaires	738 779	1 371 390	(632 611)

Note N° 26 : Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 086 885 DT.

Note N° 27 : Les moyens de couverture contre les risques de change

Les ventes de la société Magasin Général se font sur le marché local. Quant aux approvisionnements, ils se font majoritairement auprès des fournisseurs locaux. En conséquence, la société n'est pas soumise un risque significatif de change.

Au titre de la gestion du risque de change, la SMG n'a eu recours à aucun moyen de couverture contre le risque de change.

Note N° 28 : Les parties liées

Conformément à la Norme Comptable Tunisienne n°39, les parties liées comprennent notamment les actionnaires, les dirigeants clés (y compris les membres des organes d'administration et de direction), les membres proches de leurs familles, ainsi que les entités contrôlées par ces personnes ou sur lesquelles elles exercent une influence notable.

Au cours de l'exercice 2025, certaines conventions ont été conclues avant d'être soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration. La Direction tient à préciser que l'ensemble de ces conventions a été dûment régularisé et présenté au Conseil pour approbation. Cette démarche traduit la volonté de l'entreprise de garantir la transparence de ses opérations et de se conformer strictement aux exigences réglementaires en matière de gouvernance, elle s'engage ainsi à veiller à l'application stricte de la procédure d'autorisation préalable des conventions réglementées au titre des exercices futurs.

Les transactions et conventions intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

1. Opérations réalisées avec la filiale « Société BHM SA - BHM »

- Au cours de l'exercice 2025, la société BHM a loué à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 527 192 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 1 731 394 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaire qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 21 876 329 DT.
- La SMG a conclu une convention de prise en charge de compte courant associés avec les sociétés « Centrale Magasin Général », « Société BHM SA » et « Immobilière Magasin Général » avec date d'effet au 31 décembre 2025.
Cette convention a eu pour effet de débiter le compte courant de la société BHM SA d'un montant de 3 668 186 DT en contrepartie du crédit du compte courant débiteur de la société Centrale Magasin Général pour 2 857 237 DT et du crédit du compte courant de la société Immobilière Magasin Général pour 813 949 DT.

2. Opérations réalisées avec la filiale « Centrale Magasin Général - CMG »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 50 343 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société CMG. Ces frais représentent la quote-part de CMG dans les charges de personnels de SMG. La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 1 796 DT relatif à la quote-part de la Société CMG dans les charges communes locatives.
- Les ventes en TTC de la CMG à la SMG au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 21 633 039 DT.
- La société SMG a accordé à la société CMG au titre de l'exercice 2025 des ristournes de fin d'année pour un montant global de 562 590 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la CMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 387 076 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires qui présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 145 573 DT.

3. Opérations réalisées avec la filiale « Immobilière Magasin Général - IMG »

- Au cours de l'exercice 2025, la société IMG a loué à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 4 227 843 DT.

- Au cours de l'exercice 2025, la société IMG a facturé à la SMG des frais de gestion pour une valeur hors taxes de 82 800 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 43 050 DT relatif à la quote-part de la Société IMG dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la SMG à la Société IMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 7 447 559 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 73 438 156 DT.

4. Opérations réalisées avec la filiale « BHM Distribution »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société BHM Distribution à raison de 2 000 DT par mois
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 55 806 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaire qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 611 375 DT.

5. Opérations réalisées avec la filiale « BHM Immobilière »

- La société Immobilière BHM a loué au cours de l'exercice 2025 à la SMG des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 843 895 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 97 746 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 50 794 DT.

6. Opérations réalisées avec la filiale « MG International »

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG International à raison de 2 000 DT par mois
- Le compte courant actionnaires présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 275 481 DT.

7. Opérations réalisées avec la filiale « SS Auto »

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 414 907 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 3 720 545 DT.

8. Opérations réalisées avec la filiale « FOUNA »

La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 276 827 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 2 935 718 DT.

9. Opérations réalisées avec la filiale « Nexus »

- La société Nexus a facturé à la SMG un produit HT de 15 352 DT pour la location de deux véhicules au 31/12/2025.

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 87 413 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 924 234 DT.

10. Opérations réalisées avec la filiale « Porte de France Immobilière »

La charge de loyer facturé par la société Porte de France Immobilière, courant l'exercice 2025, s'élève à 433 125 DT hors taxes.

11. Opérations réalisées avec la filiale « Master Cloud »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 84 179 DT au titre des frais annuels d'assistance informatique effectuée au profit de la Société Cloud Master.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 une charge hors taxes de 3 040 953 DT au titre des prestations informatiques, de consommation Azure et d'hébergement informatique fournis par la société Master Cloud.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la société Master Cloud à la SMG au cours de l'exercice 2025 se sont élevés à 80 607 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde créditeur de 560 263 DT.

12. Opérations réalisées avec la Société « CFI »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 89 258 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde débiteur de 1 000 000 DT.
- La SMG a supporté en 2025 une charge hors taxes de 37 278 DT correspondant à la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde créditeur de 1 400 000DT.
- La SMG a conclu une convention par laquelle la société CFI lui refacture sa quote-part des coûts relatifs à la fourniture des services "DiliTrust Governance" à compter du 1er janvier 2025 pour un montant équivalent à 7 500 € par an calculé sur la base du taux de change officiel de la Banque Centrale de Tunisie à la date d'émission de la facture.

13. Opérations réalisées avec la Société « SOINDI »

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 250 000 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde débiteur de 2 000 000 DT au 31/12/2025.

14. Opérations réalisées avec la Société « Logistique Magasin Général - LMG »

- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 99 244 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société LMG. Ce produit est la quote-part de LMG dans les charges du personnel de SMG.
- La LMG a facturé au cours de l'exercice 2025 à la SMG des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 12 688 977 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la LMG a accordé à la SMG des ristournes sur frais logistiques pour un montant global Hors Taxes de 634 246 DT.

- La SMG a facturé à la société LMG au titre de l'exercice 2025 la location de son dépôt sis à Ben Arous pour un montant global de 30 278 DT.
- La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 92 301 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde débiteur 946 920 DT.

15. Opérations réalisées avec l'administrateur Monsieur Yahia Bayahi

La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 une charge hors taxes de 80 000 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant actionnaires, qui présente au 31/2/2025 un solde créditeur de 2 000 000 DT.

16. Opérations réalisées avec la société « TPR »

Au cours de l'exercice 2025, la SMG a enregistré un produit hors taxes de 55 658 DT, correspondant à la cession de deux véhicules à la société TPR.

17. Opérations réalisées avec la société « WISE VISION »

Le compte courant actionnaire de WISE VISION présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 63 170 DT.

Les transactions et les soldes des opérations conclues avec les parties liées sont récapitulés comme suit :

- Comptes courants actionnaires

Société	Soldes comptes courants débiteurs au 31 décembre 2025	Produits d'intérêts en 2025	Soldes comptes courants créditeurs au 31 décembre 2025	Charges d'intérêts en 2025
CFI	1 000 000	89 258	1 400 000	37 278
CMG	145 573	387 076	-	-
LMG	946 920	92 301	-	-
IMG	73 438 156	7 447 559	-	-
BHM	21 876 329	1 731 394	-	-
BHM Distribution	611 375	55 806	-	-
BHM Immobilière	50 794	97 746	-	-
Founa Distribution	2 935 718	276 827	-	-
Nexus	924 234	87 413	-	-
MG international	275 481	-	-	-
SS Auto	3 720 545	414 907	-	-
Cloud Master	-	-	560 263	80 607
SOINDI	2 000 000	250 000	-	-
WISEVISION	63 170	-	-	-
Total	107 988 295	10 930 287	1 960 263	117 885

- **Ventes et autres prestations accordées**

Société	Refacturation des charges communes 2025	Autres prestations 2025	Total produits	Créances au 31/12/2025 (*)
CMG	50 343	1 796	52 139	2 611 563
LMG	99 224	30 278	129 502	1 230 934
IMG	43 050	-	43 050	1 139 158
BHM	-	-	-	1 304 064
BHM Distribution	24 000	-	24 000	171 363
Founa Distribution	-	-	-	470 872
Master Cloud	84 179	-	84 179	849 340
MG International	24 000	-	24 000	-
Total	324 796	32 074	356 870	6 546 360

(*) Autres que les comptes courants

- **Achats, charges locatives et autres prestations de services obtenues**

Société	Achats nets des ristournes 2025	Charges locatives 2025	Autres prestations 2025	Total charges	Dettes au 31/12/2025 (*)
CMG	21 070 449	-	-	21 070 449	2 292 029
LMG	12 054 731	-	-	12 034 731	808 459
IMG	-	4 227 843	82 800	4 310 643	624 298
BHM	-	1 527 192	-	1 527 192	(3 870 849)
BHM Immobilière	-	843 895	-	843 895	309 976
Master Cloud	3 040 953	-	-	3 040 953	443 520
Porte de France	-	433 125	-	433 125	-
Nexus	-	15 352	-	15 352	83 345
Founa Distribution	-	-	-	-	319 079
Total	36 166 133	7 047 407	82 800	43 276 340	1 009 857

(*) Autres que les comptes courants

18. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Au cours de l'exercice 2025, la SMG a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie avec des parties liées.

- Le solde des billets de trésorerie souscrit par la SMG et non échus au 31 décembre 2025 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Produits financiers constatés en 2025
BHM Promogro	2 050 000	255 600
Total général	2 050 000	255 600

- Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG, non échus au 31 décembre 2025, ainsi que les charges financières y afférentes constatées au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Charges financières constatées en 2025
TPR	2 000 000	177 656
Lloyd vie	850 000	85 230
CFI		99 034
Total général	2 850 000	361 920

19. Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

A. Directeur Général

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Par décision du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022, Monsieur Fahd Chaouch a été nommé Directeur Général de la Société Magasin Général pour une durée de trois ans, à compter du 14 décembre 2022.

Le 12 décembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général pour une nouvelle durée de trois ans, courant du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération annuelle brute de 321 403 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général. Toutefois, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 30 septembre 2025, Monsieur Fahd Chaouch a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la société Centrale Magasin Général.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 79 235 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr FAHD CHAOUCH en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général et il a fixé sa rémunération.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute annuelle de 31 544 DT.

B. Directeur Général Adjoint

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025. Le conseil d'administration du 12 décembre 2025 a renouvelé le mandat de Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société Magasin Général et ce pour une nouvelle durée de trois années ans à compter du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 273 264 DT.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général**

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Immobilière Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 77 316 DT.

C. Président de conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit au titre de ses fonctions une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration et soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'article 205 du CSC prévoit la possibilité d'allouer une rémunération exceptionnelle au titre des missions spécifiques qui lui sont confiées, La mission confiées au Président du Conseil de la SMG consiste à piloter le rétablissement des ratios financiers de la société.

Ainsi, outre ses attributions classiques ; consistant à proposer l'ordre du jour du Conseil d'Administration, présider les séances du Conseil ainsi que les réunions des Assemblées Générales, le Président du conseil de part son expertise apporte un appui étroit à la direction générale pour la réalisation de la stratégie de la société en matière d'équilibre financier.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général**

Le conseil d'administration du 14 juin 2022 a fixé la rémunération annuelle du Président de conseil d'administration à 100 000 DT au titre de l'exercice 2025. Le Conseil d'Administration, réuni le 11 juin 2025, a procédé au renouvellement du mandat du Président du Conseil et en a fixé la rémunération.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général**

Le conseil d'administration du 20 avril 2025 a fixé la rémunération du président de conseil d'administration à 50 000 DT au titre de l'exercice 2025.

D. Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit

- Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence proposés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
- L'administrateur Fathi Ben Moussa a conclu un contrat de prestation de service avec la filiale l'Immobilière Magasin Général portant sur l'assistance au lancement et au suivi du plan de développement de l'activité immobilière pour les exercices 2024 et 2025, moyennant une rémunération annuelle de 100.000 DT.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Directeur Général	321 403	
Directeur Général Adjoint	273 264	
Administrateurs	50 000	50 000
Comité Permanent d'audit	30 000	30 000
Président de conseil d'administration	100 000	100 000

Note 29 : Evènement postérieur à la date de clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers 31 décembre 2025 pouvant avoir un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Note 30 : Note portant sur l'impact de l'entrée en vigueur de la circulaire de la BCT n° 2026-04 du 26/03/2026 :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2026-04 du 26 mars 2026 impose aux importateurs de produits qualifiés de « non prioritaires » de financer l'intégralité de leurs opérations sur fonds propres, en interdisant expressément le recours aux crédits, avances et garanties bancaires.

Cette nouvelle réglementation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2025, elle constitue un évènement postérieur sans incidence sur les états financiers à cette date.

Au titre de l'exercice en cours, la SMG n'enregistre aucun impact significatif sur son activité ni sur sa performance.

Par ailleurs, la société Centrale Magasin Général (CMG), filiale de la SMG spécialisée dans les ventes en gros, a procédé à un ajustement de sa structure de financement afin de préserver sa position sur le marché des produits importés.

Ces mesures n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité ni sur la performance de la CMG au titre de l'exercice en cours.

Note 31 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) de la société Magasin Général

CONTEXTE

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations significatives liées aux facteurs ESG, susceptibles d'avoir une incidence sur la performance financière, la gestion des risques et la création de valeur à long terme sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les impacts potentiels liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières.
- Les indicateurs ESG jugés matériellement significatifs,

Section 1 : Gouvernance

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

1.1.1. Organes de gouvernance et responsables impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration assure la supervision des principaux enjeux ESG susceptibles d'avoir un impact sur la performance, les risques ou les perspectives de la Société Magasin Général.

Pour structurer cette démarche, le Conseil a instauré un Comité ESG dédié, présidé par un administrateur indépendant.

Cette instance a pour mission d'orienter la stratégie de durabilité de la Société Magasin Général, d'assurer le suivi des engagements ESG et d'en rendre compte régulièrement au Conseil.

Le pilotage opérationnel de cette stratégie est confié au Directeur d'Audit Interne, moyennant une Cellule ESG pluridisciplinaire regroupant les expertises clés de l'entreprise (Comptabilité, RH, Technique, Marketing, etc.) et créant ainsi un lien direct entre la vision stratégique du Conseil et les réalités opérationnelles de la Société.

1.1.2. Formation et renforcement des capacités

La société a entamé des formations de base en matière d'ESG et prévoit de renforcer progressivement les actions de formation associées.

Section 2 : Stratégie

2.1. Mise en place de la démarche ESG

Les premières étapes de structuration de la démarche ESG ont été récemment initiées au sein de la société Magasin Général.

À ce stade, cette démarche est pilotée en interne par les responsables du projet, en coordination avec les directions concernées.

Le niveau de maturité du dispositif ESG est considéré à un stade émergent.

2.2. Business Model et orientations stratégiques ESG

Le modèle économique de la Société Magasin Général s'inscrit dans l'activité de la grande distribution, exercée à travers un réseau de magasins, des plateformes logistiques et des fonctions supports, couvrant l'approvisionnement, le stockage et le transport.

Dans ce cadre, l'exposition de la Société aux enjeux ESG est à la fois directe, du fait de ses activités propres, et indirecte, via l'impact des enjeux ESG de ses filiales.

2.3. Enjeux ESG Pertinents

Afin de répondre aux nouvelles exigences du CMF et compte tenu de l'état d'avancement du projet de mise en place de la démarche ESG, la société Magasin Général s'est, à ce stade, limité aux enjeux définis par le standard international Sustainability Accounting Standards Board « SASB », applicables à la société, pour l'identification des enjeux potentiellement matériels du point de vue matérialité financière. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Gestion du carburant de flotte
- Émissions atmosphériques liées à la réfrigération
- Gestion de l'énergie
- Gestion des déchets alimentaires
- Sécurité des données
- Sécurité alimentaire
- Pratiques de travail
- Approvisionnement, emballages et marketing des produits ;

Section 3 : Gestion des risques

La Société a initié les premiers pas dans le processus d'identification des risques et opportunités ESG associés aux enjeux identifiés.

À ce stade, l'analyse repose principalement sur une approche qualitative. Elle vise à identifier à la fois les risques directs liés aux activités propres de la Société et les risques indirects découlant de l'exposition de ses filiales. Cette démarche a vocation à être progressivement intégrée au dispositif global de gestion des risques de la Société.

Section 4 : Indicateurs & Cibles

La Société a engagé les premiers travaux de structuration de son reporting ESG. Le système d'information actuel ne permet pas encore de disposer de l'ensemble des données nécessaires pour le calcul exhaustif des indicateurs quantitatifs.

Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025 la Société s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

Perspectives et jugement de la direction

La Direction considère que les enjeux ESG auxquels la Société est exposée, que ce soit directement ou indirectement à travers ses filiales, constituent des facteurs potentiellement significatifs pour sa situation financière, sa performance et ses perspectives. La mise en œuvre progressive d'actions d'atténuation et le renforcement du dispositif de reporting ESG devraient permettre de mieux maîtriser ces risques et opportunités et d'en atténuer les impacts financiers potentiels.

Note N° 32 : Les engagements hors bilan :

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Observations
1 Engagements donnés				
1b Garanties réelles				
Nantissement	20 000 000	BIAT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BIAT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	12 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	18 530 000	BNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	10 000 000	BT		Nantissement en 1 ^{er} rang sur Fonds de commerce situé à Tunis route de la Marsa et sur matériel
	10 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	7 000 000	ATTIJERI		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	6 347 000	ZITOUNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	3 772 366	ZITOUNA		Nantissement en 1 ^{er} rang sur matériel
	20 000 000	ZITOUNA		Signature du contrat
	10 000 000	AB		Signature du contrat
Hypothèque et Nantissement	10 000 000	UBCI		*Hypothèque en 1er rang sur la propriété d'un immeuble objet de TF N°22331 Ariana située à Ariana d'une superficie de 12580 m ² *Nantissement en 1er rang sur fonds de commerce exploité à la route Teniour Km 3 Sfax el Medina
	8 700 000	BH		* Hypothèque de 1er rang sur 2190,23 part/2314 parts lui revenant dans la propriété objet de TF n 25605 Manouba dénommé magasin général d'une superficie global 2314 m2 sise à Denden
	5 300 000	BT		Nantissement sur fond de commerce de MG MAXI SOUSSE et MG PROXI MONASTIR
	4 000 000	BT		La totalité de la propriété sise à El MOUROUJ 5- Gouvernorat de BEN AROUS d'une superficie de 33 Ares 19 Ca objet du Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS ainsi que les parts indivises des parties communes y afférentes
	3 200 000			
	3 000 000	BH		Titre Foncier N° 101263 BEN AROUS 25605 Manouba
	5 000 000			DENDEN
Total	169 849 366			
1c Effets escomptés non échues	906 000	Amen Bank		
	2 455 000	ATB		
	4 304 000	ABC		
Avance Sur facture				
Total	7 665 000			
3 Engagements réciproques				
Leasing	850	UBCI		
	367	BT		
	2 466	ALBARAKA		
Avals et Cautions				
Crédit documentaire	3 444 550			
Total	169 762 599			

Annexe 1 : Solde Intermédiaire de Gestion

PRODUITS	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	CHARGES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	SOLDES	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	1 079 478 739	1 199 148 258	Achats consommés	880 821 195	975 692 399	Marge commerciale	198 657 543	223 455 859
Marge commerciale	198 657 543	223 455 859	Autres charges externes	76 732 686	77 516 077	Valeur ajoutée brute	121 924 857	145 939 782
Valeur ajoutée brute	121 924 857	145 939 782	Impôts et taxes	2 655 482	5 954 662			
			Charges du personnel	84 216 363	93 917 031			
Total	121 924 857	145 939 782	Total	86 871 844	99 871 693	Excédent brut d'exploitation	35 053 013	46 068 089
Excédent brut d'exploitation	35 053 013	46 068 089	Autres pertes ordinaires	1 371 390	738 779			
Autres gain ordinaires	1 096 547	742 785	Charges financières	14 438 010	5 100 645			
Produits de placement	3 057 636	255 600	Dotations aux amortissements et	24 889 355	30 870 508			
			Impôt sur les sociétés	2 251 149	5 086 885			
Total	39 207 196	47 066 474	Total	42 949 904	41 796 817	Résultat Net	-3 742 708	5 269 657

Annexe 2 : Tableau de passage des charges par nature

Le tableau de passage des charges en nature aux charges par destination au 31/12/2025 se présente comme suit :

Liste des comptes de charges par nature	Montants	Ventilation			
		Coûts des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises vendues	975 692 399	975 692 399	-	-	-
Autres charges d'exploitation	83 470 739	-	55 215 792	22 300 285	5 954 662
Autres pertes ordinaires	738 779	-	-	-	738 779
Charges de personnel	93 917 031	-	91 355 887	-	2 561 14'
Charges financières nettes	5 100 645	-	-	5 100 645	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	30 870 508	-	-	30 870 508	-
Impôt sur les sociétés	5 086 885	-	-	-	5 086 885

SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 26 mai 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (« société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 87 982 040 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 269 657 Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Prise en compte des revenus

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 161 084 983 Dinars, représentant 97% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à

Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;

Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;

Examiner la cohérence globale de l'évolution des revenus au regard de notre connaissance de l'activité y compris l'analyse des tendances des revenus selon différents critères (magasin, segment, rayon, etc), et en rapprochant les données comptables avec les informations de gestion disponibles.

Effectuer des tests substantifs dont l'étendu a été défini selon notre évaluation du système de contrôle interne et notre appréciation du risque d'erreur.

Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentés dans les notes aux états financiers.

3.2. Estimation des provisions pour risques et charges

La société a constaté des provisions pour risques et charges pour un 15 654 114 DT au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques et charges constitue un point clé de notre audit.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ainsi que les méthodes retenues pour l'estimation du montant de la provision,
- Examiner les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance et évaluer si d'autres éléments probants corroborent les informations fournies par la direction.
- Procéder à la circularisation des avocats et exploitation des réponses reçues.
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3. Evaluation des titres de participation

Ainsi qu'il en est fait mention dans la note 5-a aux états financiers, la société détient un portefeuille significatif de titres de participation s'élevant à une valeur comptable nette de 302 580 970 DT au 31 décembre 2025 dont principalement les titres « Immobilière Magasin Général — IMG », « Société BHM SA » et « Port de France Immobilière » (filiales) s'élevant respectivement à 173 365 000 dinars, 82 981 146 dinars et 39 043 420 dinars.

Ces titres sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

La comptabilisation et l'évaluation de ces titres de participations sont effectuées conformément aux politiques comptables énoncées dans la note 3.3 aux états financiers et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces titres constitue une question clé d'audit, compte tenu de leur importance significative dans les comptes de la société ainsi que du degré élevé de jugement requis pour apprécier leur valeur recouvrable, notamment au regard de l'estimation de leur valeur d'usage.

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres de participation ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'estimation de la valeur recouvrable des titres de participation, au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration (« rapport de gestion ») incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Les Co-commissaires aux comptes

**Les commissaires aux comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet Zahaf et Associés

Ahmed Sahnoun

Mahmoud Zahaf

SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

Tunis, le 26 mai 2026

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La Société Magasin Général (« SMG » ou « Société ») a bénéficié d'un financement en compte courant accordé par la société CFI, en date du 22 septembre 2025, pour un montant total de 1 400 000 DT. Le taux d'intérêt applicable à ce financement est fixé à TMM majoré de 2 %.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 30 avril 2026.

- La SMG a bénéficié d'un financement en compte courant accordé par Monsieur Yahia Bayahi, membre du Conseil d'Administration, en date du 24 juillet 2025, pour un montant de 2 000 000 DT. Ce financement porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil d'administration du 12 décembre 2025.

- La SMG a contracté en décembre 2025 un emprunt à moyen terme auprès de la banque « BT » pour un montant de 4.000.000 DT, remboursable sur cinq années avec 6 mois de grâce et rémunéré au taux d'intérêt TMM+2,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil du 12 décembre 2025.

- La SMG a conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 un contrat de financement en compte courant avec la société SOINDI rémunéré à un taux d'intérêt de 12,5%. La SMG a constaté au cours de l'exercice 2025 un produit hors taxes de 250 000 DT et ce au titre de la rémunération de ce compte courant actionnaires, qui présente au 31/12/2025 un solde débiteur de 2 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 28 août 2025.

- La SMG a procédé, le 17 juillet 2025, à la cession de deux véhicules utilitaires totalement amorties, au profit de la société TPR, pour un prix de 55 658 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 28 août 2025.

- La SMG a conclu une convention de prise en charge de compte courant associés avec les sociétés « Centrale Magasin Général », « Société BHM SA » et « Immobilière Magasin Général » avec date d'effet au 31 décembre 2025.

Cette convention a eu pour effet de débiter le compte courant de la société BHM SA d'un montant de 3 668 186 DT en contrepartie du crédit du compte courant débiteur de la société Centrale Magasin Général pour 2 857 237 DT et du crédit du compte courant de la société Immobilière Magasin Général pour 813 949 DT.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 30 avril 2026.

- La SMG a conclu une convention par laquelle la société CFI lui refacture sa quote-part des coûts relatifs à la fourniture des services "DiliTrust Governance" à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant équivalent à 7 500 € par an calculé sur la base du taux de change officiel de la Banque Centrale de Tunisie à la date d'émission de la facture.

Cette convention a été autorisée à postériori par le conseil du 12 décembre 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Opérations de financement

1. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration, réunis au cours des exercices antérieurs à 2025, ont autorisé la SMG à recourir à des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, les crédits contractés par la Société Magasin Général et présentant un encours au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Date du conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Encours au 31/12/2025 en DT
22-déc-15	UIB	10 000 000	562 569
	BH	10 000 000	609 190
19-déc-17	BNA	18 530 000	2 779 500
	BT	10 000 000	1 000 000
	Attijari Bank	20 000 000	5 217 419
28-nov-18	Zitouna Bank	6 217 000	1 023 491
	Amen Bank	20 000 000	4 325 337
	BIAT	20 000 000	8 571 429
	BIAT	10 000 000	4 285 714
16-déc-20	UBCI	10 000 000	3 333 333
	Zitouna Bank	23 772 366	8 699 013
18-nov-24	BT	5 300 000	4 800 000

2. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2025 ont autorisé la SMG à réaliser des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Les opérations qui ont continué à produire des effets au titre de l'exercice 2025 sont détaillées comme suit :

a. Billets de trésorerie souscrits

Le solde des billets de trésorerie souscrit par la SMG et non échus au 31 décembre 2025 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Produits financiers constatés en 2025
BHM Promogro	2 050 000	255 600
Total général	2 050 000	255 600

b. Billets de trésorerie émis

Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG, non échus au 31 décembre 2025, ainsi que les charges financières y afférentes constatées au titre de l'exercice 2025, se présentant comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2025	Charges financières constatées en 2025
TPR	2 000 000	177 656
Lloyd vie	850 000	85 230
CFI	-	99 034
Total général	2 850 000	361 920

B. Opérations diverses avec les sociétés de groupe

L'exécution des opérations suivantes, relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Comptes courants actionnaires

Société	Soldes comptes courants débiteurs au 31 décembre 2025	Produits d'intérêts en 2025	Soldes comptes courants créditeurs au 31 décembre 2025	Charges d'intérêts en 2025
CFI	1 000 000	89 258	1 400 000	37 278
CMG	145 573	387 076	-	-
LMG	946 920	92 301	-	-
IMG	73 438 156	7 447 559	-	-
BHM	21 876 329	1 731 394	-	-
BHM Distribution	611 375	55 806	-	-
BHM Immobilière	50 794	97 746	-	-
Founa Distribution	2 935 718	276 827	-	-
Nexus	924 234	87 413	-	-
MG international	275 481	-	-	-
SS Auto	3 720 545	414 907	-	-
Cloud Master	-	-	560 263	80 607
SOINDI	2 000 000	250 000	-	-
WISEVISON	63 170	-	-	-
Total	107 988 295	10 930 287	1 960 263	117 885

2. Ventes et autres prestations accordées

Société	Refacturation des charges communes 2025	Autres prestations 2025	Total produits	Créances au 31/12/2025 (*)
CMG	50 343	1 796	52 139	2 611 563
LMG	99 224	30 278	129 502	1 230 934
IMG	43 050	-	43 050	1 139 158
BHM	-	-	-	1 304 064
BHM Distribution	24 000	-	24 000	171 363
Founa Distribution	-	-	-	470 872
Master Cloud	84 179	-	84 179	849 340
MG International	24 000	-	24 000	-
Total	324 796	32 074	356 870	6 546 360

(*) : Autres que comptes courants associés

3. Achats, charges locatives et autres prestations de services obtenues

Société	Achats nets des ristournes 2025	Charges locatives 2025	Autres prestations 2025	Total charges	Dettes au 31/12/2025 (*)
CMG	21 070 449	-	-	21 070 449	2 292 029
LMG	12 054 731	-	-	12 034 731	808 459
IMG	-	4 227 843	82 800	4 310 643	624 298
BHM	-	1 527 192	-	1 527 192	(3 870 849)
BHM Immobilière	-	843 895	-	843 895	309 976
Master Cloud	3 040 953	-	-	3 040 953	443 520
Porte de France	-	433 125	-	433 125	-
Nexus	-	15 352	-	15 352	83 345
Founa Distribution	-	-	-	-	319 079
Total	36 166 133	7 047 407	82 800	43 276 340	1 009 857

(*) : Autres que comptes courants associés

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

• Directeur Général

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2022, a nommé Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la SMG pour une durée de trois ans à compter du 14 décembre 2022. Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2025 a procédé au renouvellement de son mandat pour une nouvelle durée de trois ans, courant du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération annuelle brute de 321 403 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 décembre 2022, a nommé Monsieur Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la Société Centrale Magasin Général. Toutefois, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 septembre 2025, Monsieur Fahd Chaouch a présenté sa démission de ses fonctions de Directeur Général de ladite société.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 79 235 DT.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 13 décembre 2022 a nommé Mr Fahd Chaouch en qualité de Directeur Général de la société Immobilière Magasin Général et il a fixé sa rémunération.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général a perçu une rémunération brute de 31 544 DT.

• Directeur Général Adjoint

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la SMG et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025. Le conseil d'administration du 12 décembre 2025 a renouvelé le mandat de Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la SMG et ce pour une nouvelle durée de trois années ans à compter du 14 décembre 2025 au 13 décembre 2028.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 273 264 DT.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 février 2023 a nommé Mr Walid Zouaghi en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Immobilière Magasin Général et ce à compter du 20 février 2023 au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025, le Directeur Général Adjoint a perçu une rémunération annuelle brute de 77 316 DT.

• Président du Conseil d'Administration

Le président du conseil d'administration perçoit au titre de ses fonctions une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration et soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général

Le conseil d'administration du 14 juin 2022 a fixé la rémunération annuelle du Président de conseil d'administration à 100 000 DT au titre de l'exercice 2025.

Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général

Le conseil d'administration du 20 avril 2025 a fixé la rémunération du président de conseil d'administration à 50 000 DT au titre de l'exercice 2025.

• **Les Administrateurs et les membres du comité permanent d'audit**

- Les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence proposés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.
- L'administrateur Fathi Ben Moussa a conclu un contrat de prestation de service avec la filiale l'Immobilière Magasin Général portant sur l'assistance au lancement et au suivi du plan de développement de l'activité immobilière pour les exercices 2024 et 2025, moyennant une rémunération annuelle brute de 100.000 DT.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

		Charges de l'exercice 2025	Passif au 31 décembre 2025
Avantages à court terme	Directeur Général	321 403	-
	Directeur Général Adjoint	273 264	-
	Administrateurs	50 000	50 000
	Comité Permanent d'audit	30 000	30 000
	Président du Conseil d'Administration	100 000	100 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet Zahaf et Associés

Ahmed Sahnoun

Mahmoud Zahaf



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « Tunisie Valeurs Asset Management » gestionnaire de
« FCP BIAT EPARGNE ACTIONS »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 95.832.741, un actif net de D : 91.144.850 et un bénéfice de D : 15.568.091.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP BIAT Epargne Actions » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

Immeuble INTEGRA
Centre Urbain Nord , cité Mahrajène, 1082 Tunis

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Bilan

Etat de résultat

Etat de variation de l'actif net

Notes aux états financiers

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>93 507 327</u>	<u>62 388 051</u>
Actions et droits rattachés		73 633 827	50 571 811
Obligations et valeurs assimilées		19 873 500	11 816 240
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 395 693</u>	<u>2 115 733</u>
Disponibilités		1 395 693	2 115 733
Créances d'exploitation	5	<u>929 720</u>	<u>5</u>
TOTAL ACTIF		<u>95 832 741</u>	<u>64 503 789</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	3 811 394	577 430
Autres créditeurs divers	7	876 497	1 241 299
TOTAL PASSIF		<u>4 687 891</u>	<u>1 818 729</u>
ACTIF NET			
Capital	8	92 884 128	61 570 063
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		842	459
Sommes distribuables de l'exercice		(1 740 121)	1 114 538
ACTIF NET		<u>91 144 850</u>	<u>62 685 060</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>95 832 741</u>	<u>64 503 789</u>

ETAT DE RESULTAT
 (Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	3 220 121	2 517 381
Dividendes		2 459 022	2 173 646
Revenus des obligations et valeurs assimilées		761 099	343 735
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 220 121	2 517 381
Charges de gestion des placements	10	(4 830 097)	(1 379 269)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(1 609 976)	1 138 112
Autres charges	11	(95 588)	(76 669)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 705 564)	1 061 443
Régularisation du résultat d'exploitation		(34 557)	53 095
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 740 121)	1 114 538
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		34 557	(53 095)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 055 518	4 039 119
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 286 617	629 956
Frais de négociation de titres		(68 481)	(41 751)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 568 091	5 688 767

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>15 568 091</u>	<u>5 688 767</u>
Résultat d'exploitation	(1 705 564)	1 061 443
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 055 518	4 039 119
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 286 617	629 956
Frais de négociation de titres	(68 481)	(41 751)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 055 726)</u>	<u>(1 565 590)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>13 947 426</u>	<u>(4 799 766)</u>
Souscriptions		
- Capital	67 887 954	41 178 308
- Régularisation des sommes non distribuables	8 622 540	574 201
- Régularisation des sommes distribuables	255 587	1 024 399
Rachats		
- Capital	(56 125 177)	(46 294 548)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 344 907)	(76 124)
- Régularisation des sommes distribuables	(348 571)	(1 206 002)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>28 459 790</u>	<u>(676 589)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	62 685 060	63 361 650
En fin de l'exercice	91 144 850	62 685 060
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	742 859	810 193
En fin de l'exercice	884 780	742 859
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,014</u>	<u>84,383</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>23,86%</u>	<u>10,74%</u>

FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

Immeuble INTEGRA- Centre Urbain Nord
Tunis Mahrajène, 1082-Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la « BIAT » et la société « BIAT Asset Management » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 04 Juillet 2006.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie a été fixée initialement à 7 ans puis prorogée à 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 janvier 2007.

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2022 a décidé de diviser la valeur liquidative du fonds en la ramenant de 100 dinars à 50 dinars.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP BIAT Epargne Actions » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la « BIAT ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ». Ex « BIAT asset management »

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 93.507.327 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		50 204 318	73 633 827	80,79%
	Actions		49 836 842	72 925 404	80,01%
TN0003400058	AMEN BANK	98 533	4 252 221	4 900 933	5,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	62 410	2 382 672	4 166 055	4,57%
TN0001800457	BIAT	44 000	3 434 844	4 861 692	5,33%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 155 000	2 375 027	2 159 850	2,37%
TN0007670011	DELICE HOLDING	591 000	4 652 036	7 602 624	8,34%
TN0007510019	LAND'OR	100 500	834 166	1 483 882	1,63%
TN0007620016	MPBS	410 120	1 776 838	3 579 527	3,93%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	474 597	4 198 685	4 155 097	4,56%
TN0007610017	SAH LILAS	492 000	4 443 353	6 791 568	7,45%
TN0007740012	ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	51 500	282 097	240 402	0,26%
TN0001100254	SFBT	130 000	1 690 720	1 627 470	1,79%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	91 500	1 597 963	1 756 708	1,93%
TN0006560015	SOTUVER	375 500	2 713 581	5 186 030	5,69%
TN0006060016	STAR	142 108	5 204 234	9 063 790	9,94%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	69 500	2 274 300	2 280 017	2,50%
TN0007270010	TPR	694 000	3 193 937	7 978 223	8,75%
TN0005700018	P.G.H	133 360	2 022 994	2 445 289	2,68%
TN0007720014	UNIMED	279 671	2 507 174	2 646 247	2,90%
	Droits		367 475	708 423	0,78%
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	53 361	340 925	687 823	0,75%
TNLPW5AW8TJ4	SAM DA 2025-8/85	51 500	26 550	20 600	0,02%
	Bons de Trésor Assimilables		18 408 084	19 873 500	21,80%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	500	500 050	517 321	0,57%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	10 000	9 740 000	10 422 955	11,44%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	230	221 513	231 746	0,25%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	460	419 980	472 639	0,52%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5%	290	265 060	297 968	0,33%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	460	426 944	441 413	0,48%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	150	135 450	143 939	0,16%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	130	123 461	133 540	0,15%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	600	561 780	614 542	0,67%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	1 495	1 337 726	1 467 614	1,61%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	373 480	415 731	0,46%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	645 400	727 339	0,80%
TNCYAUJLJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	3 600	3 657 240	3 986 752	4,37%
	Total		68 612 402	93 507 327	102,59%

FCP BIAT Epargne Actions
Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	54 368 468	257 164	7 762 419	62 388 051	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	19 387 400			19 387 400	
Bon de Trésor Assimilables	16 510 386			16 510 386	
Cessions de l'exercice					
Actions	(12 198 127)			(12 198 127)	1 217 322
Bon de Trésor Assimilables	(9 455 725)			(9 455 725)	69 295
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres			16 055 518	16 055 518	
Variation des Intérêts courus nets		819 824		819 824	
Soldes au 31 décembre 2025	68 612 402	1 076 988	23 817 937	93 507 327	1 286 617

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 929.720 contre D : 5 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Vente de titres à encaisser	817 938	-
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	111 777	-
Autres	5	5
Total	<u>929 720</u>	<u>5</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.811.394 contre D : 577.430 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	3 802 641	571 264
Rémunération du dépositaire	8 753	6 166
Total	<u>3 811 394</u>	<u>577 430</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 876.497 contre D : 1.241.299 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	7 355	5 181
Retenues à la source	9 908	6 772
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée	-	391 415
Achat de titres à décaisser	837 801	817 285
Honoraires du commissaire aux comptes	19 023	18 725
Autres	2 410	1 921
Total	<u>876 497</u>	<u>1 241 299</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	61 570 063
Nombre de parts	742 859
Nombre de copropriétaires	1 781

Souscriptions réalisées

Montant	67 887 954
Nombre de parts émises	819 086
Nombre de copropriétaires nouveaux	1 134

Rachats effectués

Montant	(56 125 177)
Nombre de parts rachetées	(677 165)
Nombre de copropriétaires sortants	(994)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 055 518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 286 617
Régularisation des sommes non distribuables	2 277 633
Frais de négociation de titres	(68 481)

Capital au 31-12-2025

Montant	92 884 128
Nombre de parts	884 780
Nombre de copropriétaires	1 921

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.220.121 contre D : 2.517.381 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Dividendes</u>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 459 022	2 173 646
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	761 099	343 735
TOTAL	3 220 121	2 517 381

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 4.830.097 contre D : 1.379.269 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 045 374	814 154
Rémunération variable du gestionnaire	3 697 609	497 269
Rémunération du dépositaire	87 115	67 846
Total	4 830 097	1 379 269

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 95.588 contre D : 76.669 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	73 199	57 009
Honoraires du commissaire aux comptes	21 297	18 586
Autres	1 091	1 074
Total	95 588	76 669

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	3,639	3,389	3,390	7,367	8,057
Charges de gestion des placements	(5,459)	(1,857)	(1,170)	(2,294)	(2,578)
Revenus net des placements	(1,820)	1,532	2,220	5,074	5,479
Autres charges	(0,108)	(0,103)	(0,100)	(0,194)	(0,216)
Résultat d'exploitation (1)	(1,928)	1,429	2,120	4,879	5,263
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,039)	0,071	0,102	0,024	(0,730)
Sommes distribuables de l'exercice	(1,967)	1,500	2,222	4,904	4,533
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18,146	5,437	2,383	(0,447)	12,274
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,454	0,848	0,052	(0,536)	(2,665)
Frais de négociation de titres	(0,077)	(0,056)	(0,049)	(0,237)	(0,125)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	19,523	6,229	2,386	(1,220)	9,485
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,595	7,658	4,505	3,659	14,748
Résultat non distribuable de l'exercice	19,523	6,229	2,386	(1,220)	9,485
Régularisation du résultat non distribuable	2,574	0,670	0,334	(0,209)	(1,168)
Sommes non distribuables de l'exercice	22,097	6,900	2,720	(1,429)	8,317
Distribution des dividendes	1,500	2,222	4,904	4,533	1,001
Valeur liquidative	103,014	84,383	78,205	151,431	152,489
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,83%	2,28%	1,52%	1,51%	1,76%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,13%	0,13%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,10%	1,85%	2,89%	3,23%	3,09%

FCP BIAT Epargne Actions
Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion du FCP "BIAT – EPARGNE ACTIONS" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

"TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT" a instauré à partir du 16 octobre 2024 une commission de surperformance applicable dès que le fonds réalise un rendement supérieur à 8%. Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

La "BIAT" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et réglée mensuellement à terme échu.

TUNISIE VALEURS assure la fonction du distributeur des titres du fonds. Sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

FCP VALEURS MIXTES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 76 310 942,549 DT, un actif net de 75 022 849,730 DT et un résultat bénéficiaire de 11 345 008,089 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN DE FCP VALEURS MIXTES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2025	31/12/2024	
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		22 521 025,776	16 270 742,593	
Obligations et valeurs assimilées		18 583 135,369	9 585 748,244	
Titres OPCVM		3 255 077,995	2 786 111,698	
	3.1	44 359 239,140	28 642 602,535	
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	26 292 603,057	21 390 186,233	
Disponibilités	3.3	5 659 100,352	6 599 180,260	
		31 951 703,409	27 989 366,493	
TOTAL ACTIF		76 310 942,549	56 631 969,028	
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	1 253 148,301	429 018,101	
Autres créditeurs divers	3.5	34 944,518	29 089,775	
TOTAL PASSIF		1 288 092,819	458 107,876	
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.6	73 095 298,544	53 946 142,439	
Sommes capitalisables		3.7	1 927 551,186	2 227 718,713
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	
Sommes capitalisables de l'exercice		1 927 551,186	2 227 718,713	
ACTIF NET		75 022 849,730	56 173 861,152	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		76 310 942,549	56 631 969,028	

ETAT DE RESULTAT DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 942 306,480	1 245 845,990
Dividendes	4.1	945 430,956	672 969,778
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	996 875,524	572 876,212
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 962 482,556	2 194 105,852
Total des revenus des placements		3 904 789,036	3 439 951,842
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<2 003 312,751>	<1 055 374,933>
Revenus nets des placements		1 901 476,285	2 384 576,909
Autres charges	4.5	<95 432,009>	<90 305,574>
Résultat d'exploitation		1 806 044,276	2 294 271,335
Régularisation du résultat d'exploitation		121 506,910	<66 552,622>
Sommes capitalisables de l'exercice		1 927 551,186	2 227 718,713
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<121 506,910>	66 552,622
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 858 704,974	2 488 882,902
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		2 695 904,567	574 260,086
Frais de négociation de titres		<15 645,728>	<22 348,646>
Résultat net de l'exercice		11 345 008,089	5 335 065,677

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>11 345 008,089</u>	<u>5 335 065,677</u>
Résultat d'exploitation	1 806 044,276	2 294 271,335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 858 704,974	2 488 882,902
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 695 904,567	574 260,086
Frais de négociation de titres	<15 645,728>	<22 348,646>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>7 503 980,489</u>	<u><3 118 383,656></u>
<u>Souscriptions</u>	<u>11 490 060,266</u>	<u>4 184 296,175</u>
Capital	10 222 262,030	3 590 750,731
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	422 093,098	475 301,345
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	845 705,138	118 244,099
<u>Rachats</u>	<u><3 986 079,777></u>	<u><7 302 679,831></u>
Capital	<3 474 337,770>	<6 482 680,415>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<143 463,689>	<616 749,487>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<368 708,659>	<208 568,314>
Droit de sortie	430,341	5 318,385
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>18 848 988,578</u>	<u>2 216 682,021</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	56 173 861,152	53 957 179,131
En fin de l'exercice	75 022 849,730	56 173 861,152
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	346 113	366 730
En fin de l'exercice	389 407	346 113
<u>Valeur liquidative</u>	<u>192,659</u>	<u>162,299</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>18,71%</u>	<u>10,31%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2025.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Titre</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût</u>	<u>Valorisation</u>	<u>%</u>
TN0003400058	AMEN BANK	38 087	1 433 917,974	1 894 409,293	2,48%
TN66JFM5A518	AMEN BANK DA 2024-2/13	5	29,460	35,000	0,00%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	49 077	318 979,675	322 681,275	0,42%
TN0001800457	BIAT	4 584	378 117,724	506 499,912	0,66%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024- 1/7	4	47,135	56,200	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	283 939	2 277 003,871	3 652 591,296	4,79%
TN0007620016	MPBS	417 312	1 447 802,604	3 642 299,136	4,77%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3,345	24,310	0,00%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	103 550	1 584 315,000	1 898 692,800	2,49%
TN0007610017	SAH LILAS	95 549	886 257,148	1 318 958,396	1,73%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	12	3,213	4,680	0,00%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	36 346	628 319,971	697 806,854	0,91%
TN7PHUMS9GW2	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	3	7,923	9,000	0,00%
TN0006060016	STAR	77 671	2 731 372,113	4 953 934,051	6,49%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 934,785	0,000	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR TUNISIE LEASING & FACTORING	46 184 52 294	497 708,635 1 001 430,100	1 917 467,312 1 715 556,261	2,51% 2,25%
Total actions et droits rattachés			14 307 250,676	22 521 025,776	29,51%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000,000	2 033 478,630	2,66%
Total bon de trésor assimilable			1 809 000,000	2 033 478,630	2,66%

2-Emprunts national

TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	25 000	2 500 000,000	2 561 720,548	3,36%
Total bon de trésor assimilable			2 500 000,000	2 561 720,548	3,36%

3-Obligations de sociétés

TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUBORDONNE 2025-2 CA TV	15 000	1 500 000,000	1 511 623,627	1,98%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	20 000	2 000 000,000	2 052 876,712	2,69%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	5 000	500 000,000	501 002,740	0,66%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 032 320,000	2,66%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	22 160	1 772 800,000	1 840 362,622	2,41%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	30 000	3 000 000,000	3 133 466,860	4,11%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	20 000	1 600 000,000	1 630 197,480	2,14%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	100 000,000	107 570,400	0,14%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 010 599,452	1,32%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	165 000,000	167 916,298	0,22%
	Total obligations des sociétés		13 637 800,000	13 987 936,191	18,33%
	Total obligations et valeurs assimilées		17 946 800,000	18 583 135,369	24,35%

C- Titres OPCVM

TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	535 211,500	0,70%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 527,561	1 961 329,018	2,57%
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	83	504 809,154	572 104,475	0,75%
TN0002101004	SICAV-PLUS	2 187	164 253,725	186 433,002	0,24%
	Total OPCVM		2 679 062,940	3 255 077,995	4,27%
	Total		34 933 113,616	44 359 239,140	58,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	7 732 995
Obligations	10 000 000
Emprunts national	2 500 000
Titres OPCVM	504 809
	<u>20 337 804</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	7 802 875,675	-	10 188 127,508	2 385 251,833
Obligations des sociétés	1 570 700,000	707 633,792	2 278 333,792	-
BTA	1 903 000,000	229 600,000	2 429 600,000	297 000,000
Titres OPCVM	389 512,464	-	403 165,198	13 652,734
TOTAL	11 666 088,139	937 233,792	15 299 226,498	2 695 904,567

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

1-Certificats de dépôts

<u>Certificats de dépôt</u>					
TNX1ZIWHJFT1	BH BANK au 01/04/2026 / 110J / 9,04 %	500 000	489 248,102	491 202,993	0,64%
TNL39NUQ6FL8	BH BANK au 17/03/2026 / 110J / 9,04 %	500 000	489 248,102	492 669,161	0,65%
TN0R0YUIR6L9	BH BANK au 12/02/2026 / 100J / 9,04 %	1 000 000	980 403,208	991 769,347	1,30%
TNWRKTX035B8	BH BANK au 04/03/2026 / 100J / 9,04 %	1 000 000	980 403,208	987 849,989	1,29%
TN5NICD76DX5	BH BANK au 05/03/2026 / 100J / 9,04 %	3 000 000	2 941 209,625	2 962 962,064	3,88%
	Total BH BANK	6 000 000	5 880 512,246	5 926 453,554	7,77%
TNW8CN0OD9K8	BIAT au 21/01/2026 / 30J / 8,49 %	500 000	497 189,882	498 126,588	0,65%
TNCXHZR8N4R0	BIAT au 05/01/2026 / 10J / 8,49 %	500 000	499 058,886	499 623,555	0,65%
TNEEFCLHF517	BIAT au 06/01/2026 / 40J / 8,49 %	500 000	496 261,929	499 532,741	0,65%
TNMCZDV6ZHL0	BIAT au 18/02/2026 / 50J / 8,49 %	500 000	495 338,302	495 524,770	0,65%
TN214F3Z2W22	BIAT au 11/02/2026 / 50J / 8,49 %	1 500 000	1 486 014,907	1 488 532,224	1,95%
TNXUGZCT80E8	BIAT au 15/01/2026 / 50J / 8,49 %	1 000 000	990 676,605	997 389,449	1,31%
TNKF64RVSHY5	BIAT au 16/02/2026 / 50J / 8,49 %	1 000 000	990 676,605	991 422,476	1,30%
	Total BIAT	5 500 000	5 455 217,116	5 470 151,803	7,17%
TN0N3T5J9OV7	BNA au 19/01/2026 / 140J / 9,25 %	1 500 000	1 458 332,216	1 494 642,714	1,96%
TN8SROL36882	BNA au 20/01/2026 / 130J / 9,25 %	1 500 000	1 461 212,284	1 494 331,026	1,96%
TNOEDXZOKBZ3	BNA au 29/01/2026 / 160J / 9,25 %	1 000 000	968 409,818	994 471,718	1,30%
TNES5UPBYEJ2	BNA au 14/01/2026 / 140J / 9,25 %	2 000 000	1 944 442,955	1 994 841,132	2,61%
	Total BNA	6 000 000	5 832 397,274	5 978 286,589	7,83%
TN2HOKM9VAJ7	QNB au 30/01/2026 / 70J / 8,69 %	2 000 000	1 973 413,679	1 988 985,667	2,61%
	Total QNB	2 000 000	1 973 413,679	1 988 985,667	2,61%
	Total certificats de dépôts	19 500 000	19 141 540,314	19 363 877,613	25,37%

2-Créances sur opérations de pensions livrées

PPL -358J au 12 mars 2026, 8,990%, BIAT, 1 906 EMPNAT	150 078	150 077,500	160 871,074	0,21%
PPL -201J au 25 mars 2026, 8,500%, BIAT, 3 372 EMPNAT	350 094	350 094,436	359 848,456	0,47%
PPL -33J au 2 février 2026, 8,490%, BIAT 4 648 EMPNAT2	500 057	500 056,672	500 174,602	0,66%
PPL -36J au 30 janvier 2026, 8,490%, BIAT 4 797 EMPNAT2	500 096	500 095,793	500 921,368	0,66%
PPL -24J au 22 janvier 2026, 8,490%, BIAT 8 185 EMPNAT2	900 084	900 084,268	900 721,078	1,18%
PPL -27J au 26 janvier 2026, 8,490%, BIAT 9 298 EMPNAT2	1 000 079	1 000 078,869	1 000 550,573	1,31%
PPL -30J au 23 janvier 2026, 8,490%, BIAT 11 514 EMPNAT	1 200 046	1 200 045,861	1 202 309,948	1,58%
PPL -26J au 21 janvier 2026, 8,490%, BIAT 22 057 EMPNAT	2 300 074	2 300 073,745	2 303 328,345	3,02%
Total créances sur opérations de pensions livrées		6 900 607,144	6 928 725,444	9,08%
Total placements monétaires		26 042 147,457	26 292 603,057	34,45%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	4 383 283,116	6 724 564,241
Intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	34 026,561	10 119,895
Comptes à terme	817 000,000	520 000,000
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<6 805,314>	<2 023,982>
Achats souscriptions	<10 017,488>	<653 479,894>
Ventes titres à encaisser	441 613,477	-
	<u>5 659 100,352</u>	<u>6 599 180,260</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions de performance du gestionnaire à payer	1 170 026,661	365 229,686
Rémunérations du distributeur à payer	59 902,799	45 182,097
Rémunérations du gestionnaire à payer	18 719,627	14 119,907
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499,214	4 486,411
	<u>1 253 148,301</u>	<u>429 018,101</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	20 826,188	18 640,599
Redevances CMF à payer	6 291,901	4 745,706
Retenues à la source à payer	7 826,429	5 703,470
	<u>34 944,518</u>	<u>29 089,775</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2025	53 946 142,439
Nombre de parts	346 113
Nombre de porteurs de parts	276
Souscriptions réalisées	
Montant	10 222 262,030
Nombre de parts	65 585
Nombre de porteurs de parts entrant	54
Rachats effectués	
Montant	<3 474 337,770>
Nombre de parts	22 291
Nombre de porteurs de parts sortant	14
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<15 645,728>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 858 704,974
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	2 695 904,567
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	278 629,409
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 227 718,713
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	355 489,569
Droit de sortie	430,341
Capital au 31 décembre 2025	73 095 298,544
Nombre de parts	389 407
Nombre de porteurs de parts	316
Taux de rendement	18,71%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	1 806 044,276	2 294 271,335
Régularisation du résultat d'exploitation	121 506,910	<66 552,622>
	<u>1 927 551,186</u>	<u>2 227 718,713</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dividendes DELICE HOLDING	192 690,000	53 700,000
Dividendes STAR	161 625,456	191 672,421
Dividendes AMEN BANK	138 646,200	-
Dividendes MPBS	83 320,670	42 389,200
Dividendes POULINA GROUP HOLDING	76 500,000	13 154,400
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	67 175,011	76 213,798
Dividendes SAH LILAS	50 419,600	77 589,400
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA	46 997,247	49 375,899
Dividendes FCP GAT OBLIGATAIRE	39 800,500	
Dividendes TUNINVEST-SICAR	31 567,000	31 567,000
Dividendes BIAT	28 872,000	39 684,000
Dividendes SMART TUNISIE	4 076,100	82 789,350
Dividendes SOTIPAPIER	-	14 319,960
Autres	23 741,172	514,350
	<u>945 430,956</u>	<u>672 969,778</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des obligations	769 493,606	342 647,320
Revenus des BTA	227 381,918	230 228,892
	<u>996 875,524</u>	<u>572 876,212</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	1 198 537,004	735 009,314
Intérêts sur pensions livrées	717 982,747	1 355 281,126
Intérêts sur dépôts à vue et comptes à terme	43 359,569	100 001,530
Intérêts sur BTC	2 603,236	3 813,882
	<u>1 962 482,556</u>	<u>2 194 105,852</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions de surperformance	1 170 026,661	365 229,686
Rémunérations du distributeur	621 284,662	512 224,845
Rémunérations du gestionnaire	194 151,468	160 070,276
Rémunérations du dépositaire	17 849,960	17 850,126
	<u>2 003 312,751</u>	<u>1 055 374,933</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF	65 256,553	53 787,335
Honoraires du commissaire aux comptes	20 826,140	18 640,566
Autres frais	9 349,316	17 877,673
	<u>95 432,009</u>	<u>90 305,574</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	10,028	9,939	8,709	7,721	7,347
Intérêts des mises en pensions	-	-	-	<0,019>	-
Charges de gestion des placements	<5,145>	<3,049>	<1,846>	<2,016>	<1,770>
Revenus nets des placements	4,883	6,890	6,863	5,686	5,577
Autres charges	<0,245>	<0,261>	<0,240>	<0,228>	<0,188>
Résultat d'exploitation (1)	4,638	6,629	6,623	5,459	5,389
Régularisation du résultat d'exploitation	0,312	<0,192>	0,239	<0,237>	<0,388>
Sommes capitalisables de l'exercice	4,950	6,436	6,861	5,221	5,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	17,613	7,191	<0,711>	<0,930>	0,232
Frais de négociation de titre	<0,040>	<0,065>	<0,039>	<0,061>	<0,054>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,923	1,659	1,437	3,907	0,833
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	24,496	8,785	0,686	2,915	1,011
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,134	15,414	7,310	8,374	6,400
Droit de sortie	0,001	0,015	0,018	0,000	0,007
Résultat non capitalisable de l'exercice	24,497	8,800	0,704	2,915	1,018
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,913	<0,068>	0,163	<0,055>	<0,016>
Sommes non capitalisables de l'exercice	25,410	8,732	0,867	2,860	1,002
Valeur liquidative	192,659	162,299	147,130	139,402	131,321

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	3,07%	1,96%	1,36%	1,44%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,17%	0,18%	0,16%	0,14%
Résultat capitalisable / actif net moyen	2,77%	4,26%	4,89%	3,89%	3,67%
Actif net moyen	65 168 369	53 820 487	49 677 796	43 413 734	45 978 969

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) et Mr Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG Tunisie).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDE

Montants exprimés en dinar tunisien

ACTIFS	Notes	2025	2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition		39 869	39 869
Amortissements		(39 869)	(39 869)
Ecart d'acquisition net	5	-	-
Immobilisations incorporelles		42 476 899	40 803 554
Amortissements		(33 444 914)	(31 319 293)
Immobilisations incorporelles nettes	6	9 031 985	9 484 261
Immobilisations corporelles		468 888 199	453 071 933
Amortissements		(301 191 754)	(283 620 013)
Immobilisations corporelles nettes	7	167 696 445	169 451 920
Immobilisations financières		12 205 798	12 170 029
Provisions		(8 994 786)	(8 994 786)
Immobilisations financières nettes	8	3 211 012	3 175 243
Total des actifs immobilisés		179 939 442	182 111 424
Autres actifs non courants	9	1 471 706	1 557 513
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		181 411 148	183 668 937
ACTIFS COURANTS			
Stocks		86 640 867	85 558 026
Provisions		(1 990 376)	(2 234 624)
Stocks nets	10	84 650 491	83 323 402
Clients et comptes rattachés		24 412 400	20 777 861
Provisions		(5 315 401)	(4 979 597)
Clients et comptes rattachés nets	11	19 096 999	15 798 264
Autres actifs courants		73 209 458	66 240 573
Actif d'impôt différé		814 549	863 161
Provisions		(2 188 675)	(2 073 389)
Autres actifs courants nets	12	71 835 332	65 030 345
Placements et autres actifs financiers		13 062 171	6 627 243
Liquidités et équivalents de liquidités	13	48 508 650	24 812 732
Provisions		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités nets		48 508 650	24 812 732
TOTALE DES ACTIFS COURANTS		237 153 643	195 591 986
TOTAL DES ACTIFS		418 564 791	379 260 923

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
BILAN CONSOLIDE

Montants exprimés en dinar tunisien

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2025	2024
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Capital social	14	50 691 472	50 691 472
Actions propres		(6 920 026)	(6 920 026)
Réserves consolidées	15	1 786 253	(1 220 963)
Résultat consolidé de l'exercice	16	14 037 927	6 872 913
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	17	59 595 626	49 423 396
INTERETS DES MINORITAIRES			
Parts des intérêts minoritaires dans les capitaux et réserves consolidées		29 222 404	29 332 150
Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		1 287 758	1 209 716
TOTAL DES INTERETS DES MINORITAIRES		30 510 162	30 541 866
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts bancaires		44 637 758	37 272 181
Indemnités de départ à la retraite		4 404 192	3 956 270 (*)
Dépôts et cautionnements reçus		65 077	65 077
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	18	49 107 027	41 293 528
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	19	174 504 583	135 451 315
Autres passifs courants	20	65 544 131	57 829 611 (*)
Concours bancaires et autres passifs financiers	21	39 303 262	64 721 207
TOTAL PASSIFS COURANTS		279 351 976	258 002 133
TOTAL DES PASSIFS		328 459 003	299 295 661
TOTAL DE CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		418 564 791	379 260 923

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 20)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	854 342 087	753 997 490
Autres revenus d'exploitation	23	21 589 426	21 280 445
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		875 931 513	775 277 935
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	24	(672 533 002)	(586 214 624)
Achats d'approvisionnement consommés	24	(17 684 328)	(18 586 523)
Charges de personnel	25	(86 706 983)	(76 113 830)
Dotations aux amortissements et aux provisions	26	(22 422 055)	(23 882 718)
Autres charges d'exploitation	27	(48 371 426)	(50 998 655)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(847 717 794)	(755 796 350)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 213 719	19 481 585
Charges financières	28	(7 902 155)	(9 086 399)
Produits financiers	29	2 930 669	2 468 321
Autres gains ordinaires	30	905 627	503 860
Autres pertes ordinaires	31	(3 824 763)	(1 394 445)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		20 323 097	11 972 922
Impôts sur les bénéfices		(4 364 834)	(3 635 616)
Contribution sociale de solidarité		(583 966)	(581 467)
(Charge) / Produit d'impôt différé		(48 612)	326 790
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		15 325 685	8 082 629
Autres pertes extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		15 325 685	8 082 629
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 325 685	8 082 629
Intérêts minoritaires		1 287 758	1 209 716
Résultat net (Part du Groupe)		14 037 927	6 872 913
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables (part du groupe)		14 037 927	6 872 913

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	2025	2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients		935 756 911	832 438 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(861 105 435)	(796 179 337)
Intérêts payés		(7 159 152)	(9 943 442)
Intérêts reçus		1 663 856	1 805 918
Impôts sur les sociétés payés		(73 985)	(407 976)
Autres flux liés à l'exploitation		3 639 534	67 546
		<u>72 721 729</u>	<u>27 781 343</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(19 564 699)	(15 140 509)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		80 578	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		296 755	150 072
(Décaissements) / Encaissements sur intérêts, dividendes et jetons de présence		(24 225)	271 485
Décaissements sur placements		(6 500 000)	(6 000 000)
		<u>(25 711 591)</u>	<u>(20 718 952)</u>
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Distribution de dividendes		(3 801 860)	(2 496 924)
Autres distributions		(1 341 599)	(1 522 750)
Encaissements provenant des emprunts et des billets de trésorerie		21 800 000	9 300 000
Remboursement d'emprunts et de billets de trésorerie		(15 189 669)	(32 687 149)
Encaissements / (Décaissements) suite rachats ou achats billets de trésorerie		(10 140 000)	-
		<u>(8 673 129)</u>	<u>(27 406 823)</u>
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
VARIATION DE TRESORERIE			
		<u>38 337 009</u>	<u>(20 344 432)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(5 352 696)	14 991 736
		<u>32 984 313</u>	<u>(5 352 696)</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>32 984 313</u>	<u>(5 352 696)</u>

**GROUPE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT- MONOPRIX**

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion du groupe SNMVT au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Produits	2025	2024	Charges	2025	2024	Soldes intermédiaires	2025	2024
Revenus et autres produits d'exploitation	875 931 513	775 277 935	Coût des ventes	690 217 330	604 801 147			
TOTAL	875 931 513	775 277 935		690 217 330	604 801 147	Marge Commerciale	185 714 183	170 476 788
Marge commerciale	185 714 183	170 476 788	Autres charges externes	44 147 010	46 861 545			
TOTAL	185 714 183	170 476 788	TOTAL	44 147 010	46 861 545	Valeur Ajoutée Brute	141 567 173	123 615 243
Valeur ajoutée brute	141 567 173	123 615 243	Impôts et taxes	4 224 416	4 137 110			
			Charges de personnel	86 706 983	76 113 830			
TOTAL	141 567 173	123 615 243	TOTAL	90 931 399	80 250 940	Excédent Brut d'Exploitation	50 635 774	43 364 303
Excédent Brut d'Exploitation	50 635 774	43 364 303	Autres charges et pertes	3 824 763	1 394 445			
Autres produits et gains	905 627	503 860	Charges financières	7 902 155	9 086 399			
Produits financiers	2 930 669	2 468 321	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 422 055	23 882 718			
			Impôts sur les bénéfices	4 364 834	3 635 616			
			Contribution sociale de solidarité	583 966	581 467			
			Charge / (Produit) d'impôt différé	48 612	(326 790)			
TOTAL	54 472 070	46 336 484	TOTAL	39 146 385	38 253 855	Résultat des activités ordinaires	15 325 685	8 082 629
Résultat positif des activités ordinaires	15 325 685	8 082 629	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	-	-			
TOTAL	15 325 685	8 082 629	TOTAL	-	-	Résultat net	15 325 685	8 082 629

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 99,94% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 97.65% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 4,55% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation

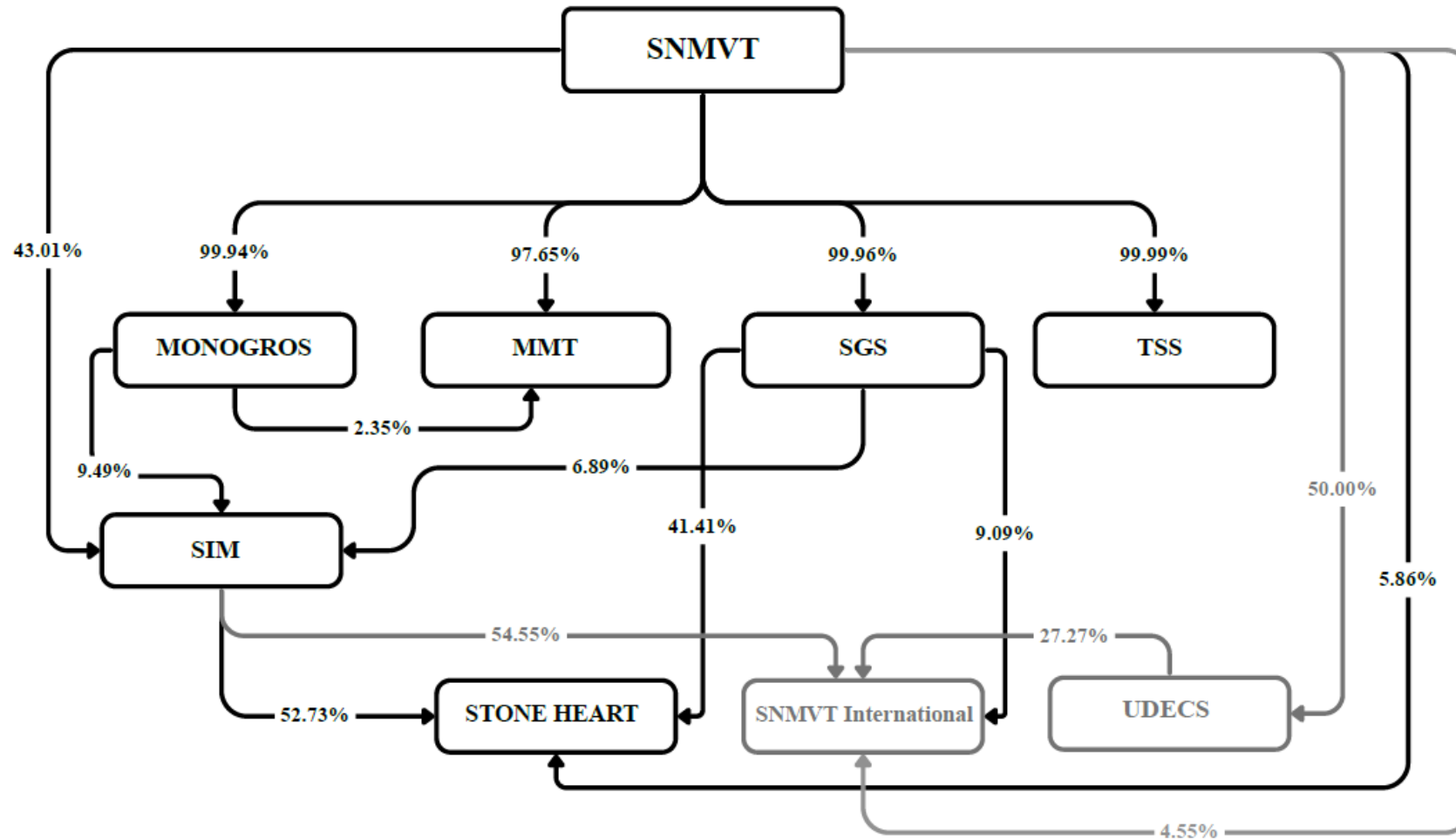
Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale** : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés. Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.
- **L'intégration proportionnelle** : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont, au préalable, éliminés. Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.
- **La mise en équivalence** : Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont, au préalable, éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Structure Juridique du Groupe SNMVT au 31 décembre 2025



Les méthodes de consolidation retenues au 31 décembre 2025 se détaillent par filiale ainsi :

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,56%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	99,94%	Filiale	Intégration globale	99,94%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,37%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Par ailleurs, les pourcentages de contrôle ainsi que les pourcentages d'intérêts n'ont subi aucun changement par rapport à l'exercice 2024.

4. Méthodes comptables adoptées par le Groupe

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale et les normes comptables de consolidations n° 35, 36, 37 et 38.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la dite norme, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 95,46% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition, nets	-	-

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9 031 985 DT, contre 9 484 261 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Logiciels informatiques	16 665 370	14 970 294
Fonds de commerce SNMVT	10 715 474	10 715 474
Fonds de commerce SGS	807 975	807 975
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et goodwill de la SGS comptabilisés selon la méthode de la juste valeur	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	92 984	114 715
Total immobilisations incorporelles brutes	42 476 899	40 803 554
A déduire amortissement des logiciels	(14 125 974)	(12 385 168)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(4 725 954)	(4 366 678)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(397 890)	(372 351)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et goodwill comptabilisés selon la méthode de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
Total Amortissements	(33 444 914)	(31 319 293)
TOTAL, net	9 031 985	9 484 261

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 167 696 445 DT, contre 169 451 920 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Immobilisations corporelles, nettes	SNMVT-MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart réévaluation SH	TSS	Ecart réévaluation TSS	Total
Terrain	3 712 272	345 868	792 062	-	28 237 769	1 960 153	1 623 059	5 080 660	1 696 740	4 332 494	47 781 077
Construction	9 143 994	11 522 484	4 350 150	174 836	42 635 878	117 644	7 583 440	-	5 615 190	-	81 143 616
Agencements, Aménagements des constructions	582 043	-	1 045 769	28 230	5 037 012	47 024	17 340	-	1 290 943	-	8 048 361
Matériel et Outillage	123 807 429	654 180	-	5 127 566	5 585	7 950 745	79 477	-	1 391 637	-	139 016 619
Petit matériel et outillage	8 937 368	171	-	349 063	645	847 822	1 620	-	1 058	-	10 137 747
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	3 146 907	266 753	-	-	-	40 359	-	3 714 550
Matériel de transport de biens	1 183 483	-	-	13 069 307	-	197 524	-	-	173 128	-	14 623 442
Autre matériel de transport	1 211 545	6 638	-	3 237 326	-	203 526	-	-	14 534	-	4 673 569
Équipement de bureau	101 278 778	2 960 444	-	11 682 700	1 526 720	7 286 997	418 798	-	-	-	125 154 437
Matériel informatique	7 791 399	50 405	-	14 762 731	1 186	123 756	-	-	356 222	-	23 085 699
Agencements, aménagements divers	2 088 456	922 595	-	605 135	256 347	56 872	3 065	-	80 938	-	4 013 408
Immobilisations en cours	2 310 626	-	-	(31 177)	4 439 203	505 944	-	-	39 579	-	7 264 175
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	231 499	-	-	-	-	-	231 499
Total Immobilisations corporelles brutes	262 057 924	16 712 785	6 187 981	52 152 624	82 638 597	19 298 007	9 726 799	5 080 660	10 700 328	4 332 494	468 888 199
Immobilisations corporelles (Amortissements)											
Construction	7 426 140	8 951 743	4 350 151	45 128	17 950 820	26 912	2 097 102	-	3 397 352	-	44 245 348
Agencements, aménagements des constructions	278 951	-	1 045 769	9 572	3 686 255	12 124	(14 200)	-	-	-	5 018 471
Matériel et Outillage	92 705 074	654 180	-	4 215 541	5 585	5 814 450	48 863	-	1 391 637	-	104 835 330
Petit matériel et outillage	5 163 692	171	-	316 217	645	491 929	1 067	-	1 058	-	5 974 779
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	-	266 753	-	-	-	40 359	-	567 643
Matériel de transport de biens	468 412	-	-	11 978 192	-	125 343	-	-	173 128	-	12 745 075
Autre matériel de transport	1 749 036	922 595	-	455 114	231 984	54 863	3 048	-	80 938	-	3 497 578
Équipement de bureau	76 997 189	2 955 994	-	10 702 682	1 446 117	6 030 272	308 319	-	1 290 943	-	99 731 516
Matériel informatique	947 076	6 638	-	2 960 700	-	202 346	-	-	14 534	-	4 131 294
Agencements, aménagements divers	6 138 305	50 405	-	13 834 410	1 186	64 192	-	-	356 222	-	20 444 720
Total amortissements	191 884 406	13 791 726	5 395 920	44 517 556	23 589 345	12 822 431	2 444 199	-	6 746 171	-	301 191 754
Total Immobilisations corporelles nettes	70 173 518	2 921 059	792 061	7 635 068	59 049 252	6 475 576	7 282 600	5 080 660	3 954 157	4 332 494	167 696 445

8. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 211 012 DT, contre 3 175 243 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Titres de participation	8 951 382	8 951 382
Prêts à plus d'un an	575 723	575 723
Dépôts et cautionnements	2 678 693	2 642 924
Total immobilisations financières brutes	12 205 798	12 170 029
A déduire les provisions sur les titres de participations	(8 403 718)	(8 403 718)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements	(15 345)	(15 345)
Total provisions	(8 994 786)	(8 994 786)
TOTAL, net	3 211 012	3 175 243

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, l'importance du patrimoine immobilier, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation, les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Participations	2025	Provisions	Net
SNMVT INTERNATIONAL	3 750 100	(3 750 100)	-
UNITED DECS	3 000 000	(2 745 569)	254 431
UNITED MANAGEMENT	1 714 812	(1 714 812)	-
DINDY	191 680	-	191 680
TRG Négoce (Ex. GEMO)	50 000	-	50 000
TDA	40 000	(40 000)	-
STAC'S	34 380	(34 380)	-
ETTHIMAR	30 000	(30 000)	-
BTS	20 000	-	20 000
MEDIAL	18 000	(18 000)	-
SEPRIM	15 000	(15 000)	-
BTE	10 340	-	10 340
UNICOD	6 000	-	6 000
SORIB	100	-	100
RAYEN DISTRIBUTION	4	(4)	-
AUTRES	70 966	(55 853)	15 113
TOTAL	8 951 382	(8 403 718)	547 664

9. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 471 706 DT, contre 1 557 513 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Frais préliminaires MMT	3 241	3 241
Frais préliminaires MGS	25 407	62 683
Frais préliminaires SIM	14 166	12 445
Frais préliminaires SNMVT	1 250 396	1 349 613
Charges à répartir SGS	30 148	45 371
Charges à répartir MGS	109 141	22 478
Charges à répartir MMT	39 207	61 682
TOTAL	1 471 706	1 557 513

10. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 84 650 491 DT, contre 83 323 402 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Stocks de marchandises	83 076 804	83 856 678
Stocks des consommables	3 514 321	1 651 606
Travaux en cours	49 742	49 742
TOTAL, Brut	86 640 867	85 558 026
Provisions sur les marchandises	(1 990 376)	(2 234 624)
TOTAL, Net	84 650 491	83 323 402

11. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 19 096 699 DT, contre 15 798 264 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Clients et comptes rattachés	21 929 876	18 708 516
Clients douteux	2 482 524	2 069 345
TOTAL, Brut	24 412 400	20 777 861
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(5 315 401)	(4 979 597)
TOTAL, Net	19 096 999	15 798 264

12. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 71 835 332 DT, contre 65 030 345 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Personnel	1 773 159	1 747 556
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	45 942 106	44 348 636
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	1 146 191	826 933
Etat et collectivités publiques, TVA et DC à reporter	3 931 831	3 077 140
Débiteurs divers	11 388 923	5 463 416
Charges constatées d'avance	2 968 838	1 805 394
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	38 799	39 329
Compte d'attente	6 019 611	8 932 169
Actif d'impôt différé	814 549	863 161
TOTAL, Brut	74 024 007	67 103 734
Provisions sur les autres actifs	(2 188 675)	(2 073 389)
TOTAL, net	71 835 332	65 030 345

13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 13 062 171 DT, contre 6 627 243 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit.

(Montants en DT)	2025	2024
Titres de placements	12 532 581	6 047 468
Prêts au personnel à plus d'un an	517 540	560 965
Autres placements courants	12 050	18 810
TOTAL	13 062 171	6 627 243

14. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 48 508 650 DT contre un solde de 24 812 732 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Placements courants et billets de trésorerie	16 500 000	9 000 000
Chèques à encaisser	33 740	214 468
Banques	27 440 670	11 015 282
Caisses	4 534 240	4 582 982
TOTAL	48 508 650	24 812 732

14. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT Monoprix s'élève à 50 691 472 DT et est composé de 25 345 736 actions de 2 dinars de nominal chacune.

15. Réserves consolidées

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 786 253, contre un solde négatif de 1 220 963 DT au 31 décembre 2024.

16. Résultat consolidé

Le résultat consolidé au 31 décembre 2025 est bénéficiaire de 14 037 927 DT, contre un bénéfice de 6 872 913 DT au 31 décembre 2024.

17. Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés (part du groupe) après le résultat de l'exercice, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 59 595 626 DT contre un solde de 49 423 396 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	
Capitaux propres au 31 déc. 2024	49 423 396
Subvention	(16 743)
Distribution des dividendes	(3 801 860)
Ajustement répartition capitaux propres	(47 094)
Capitaux propres avant résultat consolidé 2025	45 557 699
Résultat consolidé 2025	14 037 927
Capitaux propres au 31 déc. 2025	59 595 626

18. Passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 49 107 027 DT contre 41 293 528 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Emprunts bancaires	44 637 758	37 272 181
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 404 192	3 956 270 (*)
Autres dettes à plus d'un an	65 077	65 077
TOTAL	49 107 027	41 293 528

(*) Reclassement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui était présentée en 2024 parmi les autres passifs courants, vers les autres passifs non courants au 31 décembre 2025.

19. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 174 504 583 DT, contre un solde de 135 451 315 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Fournisseurs d'exploitation	71 806 388	69 559 552
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	89 874 992	58 037 330
Fournisseurs d'investissement	1 708 162	1 653 936
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	791 308	188 831
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	143 586	160 800
Fournisseurs, factures non parvenues	10 180 147	5 850 866
TOTAL	174 504 583	135 451 315

20. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 65 544 131 DT, contre un solde de 57 829 611 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Clients créditeurs	2 557 387	2 487 045
Personnel	7 996 739	6 872 790
Etat, impôts et taxes	14 799 485	13 318 747
Comptes courants actionnaires	46 314	45 408
Créditeurs divers, CNSS	5 503 644	4 713 833
Créditeurs divers, assurances groupes	1 077 842	2 009 514
Autres créditeurs divers	749 668	614 167
Congés Payés	3 152 503	2 901 204
Comptes de régularisation	15 733 064	10 729 095 (*)
Produits perçus d'avance	788 796	704 236
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	13 138 689	13 433 572
TOTAL	65 544 131	57 829 611

(*) Reclassement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui était présentée en 2024 parmi les autres passifs courants, vers les autres passifs non courants au 31 décembre 2025.

21. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 39 303 262 DT, contre un solde de 64 721 207 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Emprunts bancaires à moins d'un an	12 080 362	15 614 819
Crédit de gestion	3 200 281	5 306 364
Effets escomptés	8 190 414	6 911 619
Billets de trésorerie	15 000 000	7 000 000
Emprunts, intérêts courus	195 016	197 136
Concours bancaires	637 189	29 691 269
TOTAL	39 303 262	64 721 207

22. Revenus

Les revenus totalisent un montant de 854 342 087 DT au cours de l'exercice 2025 contre un montant de 753 997 490 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Ventes des marchandises chez la SNMVT	831 292 285	732 595 162
Ventes des marchandises chez MONOGROS	7 093 182	3 829 079
Ventes des marchandises et produits finis chez MMT	3 636 838	5 896 953
Ventes des marchandises chez SGS	11 795 732	10 979 302
Revenus chez SIM	404 255	523 901
Revenus chez TSS	25 998	23 800
Revenus chez SH	93 797	149 293
TOTAL	854 342 087	753 997 490

23. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 21 589 426 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 21 280 445 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Produits des activités connexes	20 686 124	20 432 787
Vente emballages	552 665	546 440
Vente déchets valorisables	350 637	301 218
TOTAL	21 589 426	21 280 445

24. Achats de marchandises et autres achats consommés

Les achats consommés totalisent un montant de 672 553 002 DT au titre de l'exercice 2025, contre 586 214 624 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Achats de marchandises SNMVT	487 940 443	439 335 872
Achats de marchandises MONOGROS	102 335 536	93 507 612
Achats de marchandises MMT	65 346 602	47 936 579
Achats de marchandises SGS	8 550 394	7 983 751
Achats de matières premières MMT	7 366 428	7 828 746
Variation de stocks (approvisionnement et marchandises) SNMVT	2 060 305	(9 067 552)
Variation de stocks (approvisionnement et marchandises) MONOGROS	(965 038)	(1 526 474)
Variation de stocks (approvisionnement et marchandises) MMT	(134 996)	247 043
Variation de stocks (approvisionnement et marchandises) SGS	33 328	(30 952)
TOTAL	672 553 002	586 214 624

25. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 86 706 983 DT, contre 76 113 830 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se présentent ainsi :

(Montants en DT)	2025	2024
Personnel – Salaires et compléments de salaires	70 691 261	62 003 724
Dotation aux provisions pour congés payés	213 358	474 516
Dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite	447 922	497 654
Charges sociales	13 172 565	11 465 842
Autres charges de personnel	2 181 877	1 672 094
TOTAL	86 706 983	76 113 830

26. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 22 422 055 DT au titre de l'exercice 2025, contre 23 882 718 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	2 125 620	2 041 698
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	19 180 087	19 964 282
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	987 909	1 055 907
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 666 016	2 861 042
Dotation aux provisions sur les stocks	1 990 376	2 234 624
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	80 272	510 865
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	6 305 661	4 266 012
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks	(2 234 624)	(3 165 510)
Reprises sur provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 497 806)	(2 702 444)
Reprises sur provisions sur les chèques impayés	(37 066)	(7 391)
Reprises sur provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(6 144 390)	(3 176 367)
TOTAL	22 422 055	23 882 718

27. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 48 371 426 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un montant de 50 998 655 DT à la clôture de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Locations et charges locatives	13 558 834	12 895 148
Entretiens et réparations	7 259 599	7 019 516
Prestations de services extérieures	1 211 004	5 463 552
Primes d'assurance	964 981	937 970
Autres services extérieurs	3 212 035	3 159 367
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	5 385 876	5 110 579
Frais de publicité et de publication	4 302 619	4 968 369
Frais de transport et transport sur achat	3 581 388	3 285 157
Voyages, déplacement et missions	2 287 197	1 891 611
Frais postaux et de télécommunication	1 080 595	1 007 370
Frais bancaires	1 302 882	1 094 604
Impôts et taxes	4 224 416	4 137 110
Autres charges ordinaires	-	28 302
TOTAL	48 371 426	50 998 655

28. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent un montant de 7 902 155 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 9 086 399 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Intérêts des emprunts bancaires	5 322 650	5 828 369
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 472 734	1 725 031
Intérêts sur billets de trésorerie	1 055 399	1 486 689
Pertes de change	46 530	39 185
Charges nettes / cession actions	0	0
Autres charges financières	4 842	7 125
TOTAL	7 902 155	9 086 399

29. Produits financiers

Les produits financiers totalisent un montant de 2 930 669 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 2 468 321 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Produits des comptes courants bancaires	1 068 884	350 078
Revenus des placements et bons de trésorerie	1 752 115	2 038 474
Dividendes et jetons des présences	4	35 571
Plus-values sur cession de valeurs mobilières	60 329	339
Gains de change	49 337	43 859
TOTAL	2 930 669	2 468 321

30. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 905 627 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 503 860 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Produits nets sur cession d'immobilisations	328 966	257 316
Autres gains ordinaires	576 661	246 544
TOTAL	905 627	503 860

31. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 3 824 763 DT au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 1 394 445 DT au titre de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

(Montants en DT)	2025	2024
Autres pertes ordinaires	3 820 186	1 460 875
Différence de caisse	4 577	(66 430)
TOTAL	3 824 763	1 394 445

32. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse dans les stocks de la SNMVT Monoprix, a été déterminé sur la base du taux de 20% au titre des exercices 2024 et 2025 soit un impact négatif de 48 612 DT au titre de l'exercice 2025.

Aucun autre impôt différé n'a été comptabilisé.

33. Evénements postérieures à la date de clôture des états financiers consolidés

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

34. Engagements hors bilan du groupe

Les engagements hors bilan du groupe au 31 décembre 2025 correspondent principalement à ceux de la SNMVT-Monoprix et se détaillent ainsi :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 56 000 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 15 500 000 DT.
- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.
- Engagement donné en faveur de La Banque de Tunisie au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société Monogros à hauteur de 10 000 000 DT
- Aval sur la Tunisie donné par Attijari Banque à la société SNMVT-Monoprix pour 500 000 DT.

- Ligne d'escompte sur la Tunisie donnée par la BIAT non utilisée par Monogros d'un montant de 1 809 586 DT
- Engagements par signature reçus par Monogros d'un montant de 1 820 382 DT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 418 564 791 DT et un résultat consolidé bénéficiaire de 14 037 927 DT, et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci- joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2025 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT-Monoprix et de ses filiales.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 25 mai 2026

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL**

**FINOR
Walid BEN SALAH**